(1)

(N° 4.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SESSION DE 1853-1854.

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1er SEPTEMBRE 1853,

Déposée par M. le Ministre des Finances.

BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE, RUE DE L'ORANGERIE, 16.

1853.

SITUATION GÉNÉRALE

DU TRÉSOR PUBLIC, AU 1er SEPTEMBRE 1853,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.

EXPOSÉ.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le tableau de la situation du trésor, basée sur les faits connus et appréciés à la date du 1er septembre 1853.

Ce tableau expose, d'une part, les résultats définitifs des Budgets des exercices 1830 à 1851, et d'autre part, les résultats probables des exercices 1852 et 1853.

Je vais, Messieurs, vous donner un aperçu sommaire de ces résultats.

EXERCICES 1830 A 1850.

Les comptes des exercices 1830 à 1850 vous ont été soumis; la plupart ont déjà reçu la sanction législative.

La gestion financière de ces vingt années a légué au trésor un découvert qui a été définitivement fixé à la somme de . . . . . fr. 16,129,896 54

EXERCICE 1851.

L'exercice 1851 est clos depuis le 31 octobre 1852. Le compte définitif en est préparé; il vous sera présenté dès qu'il aura été arrêté par la Cour des Comptes.

Le Budget de cet exercice qui, l'année dernière, paraissait devoir se solder par un déficit, nous a laissé, en définitive, un boni de. 716,191 10

Grâce à ce dernier résultat, la charge dérivant des exercices clos se réduit aujourd'hui à. 15,413,705 44

Telle est, Messieurs, la situation définitive et irrévocable des exercices 1830 à 1851 inclusivement.

Nous avons maintenant à examiner les résultats probables des exercices 1852 et 1853.

EXERCICE 1852.

L'exercice 1852 touche à l'époque de sa clôture; il nous est donc permis aujourd'hui d'en établir le résultat avec une probabilité plus grande que dans l'exposé de septembre 1852, où cet exercice était présumé devoir se solder par un déficit de fr. 1,714,072 45 c^{s}.

Ce dernier résultat, comparé à celui du vote primitif des Budgets de cet exercice, et qui consistait en un excédant de recette de fr. 2,783,343 05 c^{s}, nous démontre qu'après un terme de huit mois à peine, les prévisions premières avaient déjà subi de profondes modifications. Depuis, cette situation s'est encore modifiée dans des proportions non moins larges, tant par des votes nouveaux que par des opérations de virement prescrites par la loi sur la comptabilité de l'État.

Nous allons brièvement indiquer ces modifications.

D'après les tableaux joints au présent exposé, les revenus probables de l'exercice 1852 sont évalués à. . . . . fr.		124,527,700 98
et dépasseront, par conséquent, les prévisions du Budget des Voies et Moyens d'une somme de fr. 6,217,450 98 c^{s}, dans laquelle figure, pour environ un million, le produit des impôts nouveaux créés sur le débit des tabacs et sur les successions, ainsi que l'augmentation du droit de fabrication des eaux-de-vie indigènes (lois des 17 et 20 décembre 1851).		
Ces ressources s'accroissent en outre :		
1° Des sommes réalisées, pendant l'année 1852, au moyen de l'aliénation des titres de la dette à 2 1/2 p. %, mis à la disposition du Gouvernement par la loi du 21 mai 1845 (Budget supplémentaire des Voies et Moyens de l'exercice 1845), ci, pour ces sommes . .	723,463 94	
2° Des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse détenu par la Société générale (période du 20 octobre 1830 au 8 novembre 1833), ci	1,871,058 79	
3° De la part attribuée à l'État, en vertu de la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices réalisés par la Banque nationale en 1852, ci.	158,417 24	
4° De l'excédant, sur les dépenses auxquelles il est affecté, du produit de l'emprunt à 5 p. % autorisé par la loi du 20 décembre 1851. Cet emprunt ayant été négocié au taux de 100 1/2 p. %, a procuré au trésor une somme effective de 26,130,000 francs, soit en plus que le capital nominal.	130,000 »	
5° De la portion du produit dudit emprunt, afférente aux dépenses rattachées définitivement au présent exercice. Les fonds libres au 31 décembre 1852, lesquels ont été transférés à l'exercice suivant, conformément à la loi de comptabilité, étant de fr. 24,759,798 98 c^{s}, la portion dépensée est de	1,240,201 02	
Et les produits extraordinaires que l'on vient d'indiquer faisant ensemble. . . . . fr.		4,123,140 99
Les recettes probables de l'exercice 1852 s'élèvent, en définitive, à . fr.		128,650,841 97

REPORT. . . . fr. 128,650,841 97

Mais si, comme on vient de le voir, la plus value des recettes, comparativement aux évaluations, doit atteindre un chiffre de plus de dix millions, en y comprenant les ressources extraordinaires non prévues au Budget des Voies et Moyens, nous avons, par contre, à constater, et ce indépendamment des charges amenées par les opérations de virement prescrites par la loi sur la comptabilité de l'État, que les Budgets des dépenses, qui s'élevaient primitivement à . . . . . fr. 115,524,706 95
se présentent aujourd'hui avec une augmentation de fr. 18,934,045 33 c', du chef des divers crédits extraordinaires, supplémentaires ou spéciaux, dont voici l'énumération :

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

Au Budget de la Dette publique (loi du 31 mars 1852) . . . . . fr.	441,139	40		
Au même Budget (loi du 4 février 1853)	1,766,000	»		
Au Budget du Ministère de la Justice (loi du 12 avril 1852)	73,693	01		
Au même Budget (loi du 15 juin 1853)	48,919	64		
Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères (loi du 31 décembre 1852) .	811	02		
Au même Budget (loi du 11 mars 1853)	52,300	»		
Au Budget du Ministère de l'Intérieur (loi du 27 mars 1852)	150,000	»		
Au même Budget (loi du 21 juin 1853)	667,737	88		
Au même Budget (loi du 20 décembre 1851)	198,753	05		
(Soit pour la partie, rattachée définitivement à l'exercice 1852, du crédit de 1,600,000 francs à répartir entre cet exercice et ceux de 1853 et 1854.)				
Au Budget du Ministère des Travaux Publics (loi du 14 avril 1852). . . .	320,658	55		
Au même Budget (loi du 16 mars 1853)	111,000	»		
Au même Budget (loi du 14 avril 1853)	455,394	58		
Au même Budget (même loi) . . .	29,952	68		
Au Budget du Ministère de la Guerre (loi du 3 avril 1852).	4,700,000	»		
Au même Budget (loi du 3 décembre 1852)	2,092,000	»		
Au même Budget (loi du 14 décembre 1852)	6,358,000	»		
Au Budget du Ministère des Finances (loi du 14 décembre 1852).	215,000	»		
Au même Budget (loi du 23 mars 1853)	155,810	88		
A REPORTER. . . fr.	17,835,170	49	115,524,706 95	128,650,841 97

Report. . . . fr.	17,835,170 49	115,524,706 95	128,650,841 97
Au Budget des Non-Valeurs et Remboursements (loi du 23 mars 1853). .	65,000 »		
Ensemble. . . . fr.	17,900,170 49		
Ces crédits doivent toutefois être réduits de . . . . . fr. par suite d'une diminution opérée au Budget du Ministère de la Guerre, en exécution de la loi du 31 mai 1853.	274,000 »		
Il reste ainsi pour les crédits supplémentaires et extraordinaires que nous venons d'énumérer . . . . . fr.	17,626,170 49		

CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX.

La loi du 20 décembre 1851 a ouvert au Département des Travaux publics divers crédits pour des services spéciaux, s'élevant à 26,000,000 de francs, soit une somme égale au capital nominal de l'emprunt autorisé par la même loi pour couvrir ces dépenses. De ces crédits on ne porte ici que la partie dépensée et rattachée définitivement au présent exercice, ci. . . . . fr. 1,240,201 02

La loi du 14 avril 1852 a ouvert, au même Département, un crédit de 150,000 francs pour l'achèvement des lignes télégraphiques. Ci, pour la partie dépensée à charge de l'exercice 1852. . . 67,673 82

1,307,874 84

18,934,045 33

L'ensemble des crédits législatifs compris ou ajoutés aux Budgets des Dépenses de l'exercice 1852, s'élève, par conséquent, à . . . . . fr. 134,458,752 28

Ce chiffre se modifie par les virements de crédits qui ont eu lieu, pour se conformer aux articles 30 et 31 de la loi de comptabilité. Ces virements consistent :

1° Dans le report à l'exercice 1852, des sommes engagées sur les crédits ouverts aux Budgets de 1849, 1850 et 1851 (art. 30 de la loi), ci 527,456 21

A reporter. . . . fr.	527,456 21	134,458,752 28	128,650,841 97

Report. . . . fr.	527,456 21	134,458,752 28	128,650,841 97

2° Dans le transfert au même exercice, des parties demeurées disponibles sur les crédits spéciaux ouverts aux Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics, pendant les années précédentes, pour divers travaux d'utilité publique (art. 31 de la loi). Ces transferts s'élèvent à 1,032,494 15

Par suite de ces mesures de comptabilité, les crédits législatifs se trouvent augmentés de . . . . . fr. 1,559,950 36

et portés, en conséquence, à . . . . . fr. 136,018,702 64

Les sommes qui demeureront sans emploi sur ces crédits, à la clôture de l'exercice, sont évaluées à . . . . 1,000,000 »

D'après cet exposé, les charges ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1852 s'élèveraient, en définitive, à . . . . . fr. 135,018,702 64

et laisseraient, par conséquent, le trésor à découvert d'une somme de (1) . fr. 6,367,860 67

---

(1) D'après l'exposé publié le 1er septembre 1852, le découvert de l'exercice 1852 était évalué à fr. 1,714,072 45 au lieu de fr. 6,367,860 67 cs, que l'on constate aujourd'hui.

La différence de fr. 4,653,788 22 cs que présentent ces deux résultats, exige quelques explications.

Les charges de l'exercice se sont accrues :

1° De nouveaux crédits supplémentaires et extraordinaires votés par la Législature; ils s'élèvent à . . . . . fr. 8,908,222 22

2° Des sommes transférées à l'exercice 1852, pour les dépenses engagées sur les crédits alloués aux Budgets des exercices 1849, 1850 et 1851, ci 527,456 21

Ensemble. . . . . fr. 9,435,678 43

Cette augmentation de charges s'atténue des sommes suivantes :

1° Les recettes de l'exercice 1852, non compris les ressources affectées à des dépenses spéciales (emprunt de 26 millions de francs) étaient évaluées à . . . . . fr. 123,907,263 81

tandis qu'aujourd'hui elles s'élèveront à 127,410,640 95

Différence. . . . . fr. 3,503,377 14

2° Les crédits spéciaux qui n'avaient pas été dépensés sur les exercices antérieurs et qui devaient être transférés à l'exercice 1852, étaient portés, dans l'exposé de 1852, pour . . . . . fr. 2,511,007 22

ils ne figurent plus, dans la situation actuelle, que pour. 1,032,494 15

Différence. . . . . fr. 1,278,513 07

Ensemble. . . . . fr. 4,781,890 21

En conséquence, un résultat pareil à l'augmentation de découvert mentionnée ci-dessus . fr. 4,653,788 22

EXERCICE 1853.

L'exercice 1853 est encore trop rapproché de l'époque à laquelle il s'est ouvert, pour que l'on puisse apprécier quels en seront les résultats. Nous ne pouvons, à cet égard, nous appuyer que sur des probabilités.

En ce qui concerne les recettes, nous nous sommes borné à modifier quelques évaluations du Budget, en nous basant, soit sur les faits accomplis pendant les huit premiers mois de cette année, soit sur d'autres circonstances de nature à exercer une influence favorable ou défavorable sur les produits. Quant aux dépenses, on admet, comme les années précédentes, une économie d'un million sur les crédits accordés.

Les Budgets de l'exercice 1853, adoptés par la Législature, s'élevaient primitivement :

En recette, à	fr. 124,224,250	»
En dépense, à.	123,613,269	31
On prévoyait donc un excédant de recette de . .	fr. 610,980	69

Mais ces prévisions premières se sont modifiées depuis.

Le Budget des Voies et Moyens, évalué d'abord, ainsi qu'on vient de le dire, à 124,224,250 francs, a été porté ultérieurement à fr. 156,071,825 25 c[s] par l'addition tant des fonds d'amortissement des emprunts à 5 p. % de 1840 et de 1842, attribués au trésor par la loi du 14 juin 1853, et du produit présumé de la fabrication des toiles destinées à l'exportation (loi du 25 juin 1853), que des ressources extraordinaires et spéciales provenant des exercices antérieurs, lesquelles ont été rattachées au présent exercice par application des articles 28 et 31 de la loi de comptabilité.

D'après le tableau des revenus de l'exercice 1853, publié à l'appui de la situation actuelle, les recettes probables sont évaluées à . . . . . fr. 157,161,697 97
Soit, en plus que les prévisions du Budget des Voies et Moyens, une somme de fr. 1,089,872 72 c[s].

D'un autre côté, les Budgets des dépenses qui, d'après les prévisions, s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à fr. 123,613,269 31
ont été augmentés de plusieurs crédits nouveaux, montant ensemble à fr. 10,672,011 27 c[s], savoir :

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

Au Budget de la Dette publique (loi du 1[er] décembre 1852)	fr.	150,000	»	
Au même Budget (loi du 16 juin 1853).		10,000	»	
Au Budget des Dotations (loi du 23 mars 1853).		145,555	55	
Au même Budget (loi du 14 juin 1853).		108,333	31	
Au même Budget (même loi). . . .		250,000	»	
Au Budget du Ministère de la Justice (loi du 15 juin 1853).		93,000	»	
Au même Budget (loi du 25 juin 1853).		550,000	»	
A REPORTER. . . .	fr.	1,306,888	86	123,613,269 31 157,161,697 97

REPORT. . . . fr.	1,306,888 86	123,613,269 31	157,161,697 97
Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères (loi du 10 mars 1853). . .	61,666 67		
Au même Budget (loi du 14 mars 1853).	95,000 »		
Au Budget du Ministère de l'Intérieur (loi du 14 mars 1853).	29,246 »		
Au même Budget (loi du 25 mars 1853).	84,500 »		
Au même Budget (loi du 21 juin 1853).	164,952 18		
Au même Budget (loi du 20 déc. 1852).	700,623 47		
(Moitié à rattacher provisoirement à l'exercice 1853, de la somme de francs 1,401,246 95 c[s], restant disponible au 31 décembre 1852, sur le crédit de 1,600,000 francs, à répartir sur les exercices 1852, 1853 et 1854.)			
Au Budget du Ministère des Travaux publics (loi du 23 mars 1853)	100,000 »		
Au même Budget (loi du 24 juin 1853.)	100,000 »		
Au Budget du Ministère de la Guerre (loi du 31 mai 1853).	274,000 »		
Au même Budget (loi du 9 juin 1853).	16,921 34		
Au même Budget (loi du 11 juin 1853).	3,500,600 »		
Au Budget du Ministère des Finances (loi du 23 mars 1853).	11,000 »		
ENSEMBLE. . . . . fr.	6,445,398 52		
Ces crédits doivent toutefois être réduits de	728,387 25		
conformément à la loi du 16 juin 1853, qui a apporté au Budget de la Dette publique de l'exercice 1853 les modifications qu'exigeait la conversion des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, ainsi qu'il suit, savoir :			
Les crédits alloués primitivement pour le service des intérêts et de l'amortissement de ces dettes (semestre de mai et de novembre 1852) s'élevaient à . . . . . fr. 9,365,339 50			
Ces crédits ont d'abord été réduits à la somme nécessaire pour le semestre de mai seulement, ci. 4,682,769 75 et il a été ouvert, pour les mêmes services de la nouvelle dette à 4 ½ p. %, en ce qui concerne le semestre de novembre, des crédits nouveaux montant à . . . . . fr. 3,954,582 50			
	8,637,152 25		
En conséquence, la diminution ci-dessus de	728,387 25		
Il reste ainsi pour les crédits supplémentaires et extraordinaires que nous venons d'énumérer	5,717,011 27		
A REPORTER. . . . fr.	5,717,011 27	123,613,269 31	157,161,697 97

Report. . . . fr.	5,717,011 27	123,613,269 31	157,161,697 97

CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX.

Au Ministère de l'Intérieur, pour mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liége (loi du 25 mars 1853). . . . . fr.	75,000 »		
Au Ministère des Travaux publics, pour le chemin de fer (loi du 25 avril 1853).	4,880,000 »		
		4,955,000 »	
Ainsi les crédits de toute nature, accordés depuis le vote des Budgets de 1853, s'élèvent à . . . . . fr.		10,672,011 27	
et ont porté ces Budgets au chiffre de		134,285,280 58	

A ces crédits viennent s'ajouter ceux qui ont été demandés pendant la dernière session et non votés, ainsi que ceux dont les projets sont préparés, mais non encore présentés.

Ces crédits sont les suivants :

Au Budget du Ministère de la Justice, frais d'entretien et de transport de mendiants dont le domicile de secours est inconnu, et autres dépenses	71,000 »		
Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères. Primes de construction de navires	30,250 »		
Au Budget du Ministère de l'Intérieur, crédit dont le vote a été réservé lors de la discussion du projet de loi, présenté le 28 février 1853	190,889 57		
Idem. Crédit mentionné dans le rapport sur ce projet, relatif à la fourniture d'armes faite par le Département de la Guerre pour le service de la garde civique.	300,000 »		
Idem. Dépenses diverses	17,000 »		
Idem. Secours aux victimes des orages qui ont détruit les récoltes en 1853. . .	200,000 »		
Au Budget du Ministère des Travaux publics. Chemin de fer (dépenses arriérées).	154,000 »		
Idem, idem. Dépenses diverses en 1853.	1,197,000 »		
Idem. Administration centrale. Idem .	13,000 »		
Idem. Ponts et chaussées. Idem. . .	30,200 »		
Idem. Dépenses diverses de 1852 . .	567,500 »		
A reporter. . . . fr.	2,770,839 57	134,285,280 58	157,161,697 97

Report. . . . fr.	2,770,839 57	134,285,280 58	157,161,697 97
Au Budget du Ministère de la Guerre, indemnités pour pertes et dommages causés lors du siége de la citadelle d'Anvers (projet déposé le 29 mai 1849). . . .	35,411 61		
Au Budget du Ministère des Finances. Dépenses diverses, frais d'instances, etc.	20,000 »	2,826,251 18	
Ensemble. . . . . fr.		137,111,531 76	
Les économies qui seront réalisées sur tous ces crédits sont évaluées à		1,000,000 »	
De sorte que, sans parler des crédits qui peuvent encore être réclamés dans le cours de la session actuelle, les dépenses de l'exercice 1853 sont présumées dès à présent devoir s'élever à . . . . . fr.		136,111,531 76	
Mais les virements prescrits par la loi sur la comptabilité viennent encore modifier cette situation, en rattachant à l'exercice 1853 une partie des crédits votés les années précédentes, pour des services spéciaux, aux Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics. L'accroissement de charges que reçoit le présent exercice du chef de ces crédits spéciaux est de		26,120,638 23	
			162,232,169 99
et nous met finalement en présence d'un déficit de . . . . . fr.(1)			5,070,472 02

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS DE 1830 A 1853.

Si maintenant nous récapitulons les résultats que je viens, Messieurs, de vous exposer, nous constatons :

Sur les Budgets clos de 1830 à 1851, un déficit définitif de . . . fr.	15,413,705 44
Sur le Budget de l'exercice 1852, un déficit probable de	6,367,860 67
Sur le Budget de l'exercice 1853, un déficit également probable de . .	5,070,472 02
Déficit général. . . . . fr.	26,852,038 13

Ce découvert doit-il servir de base à la fixation de la dette flottante? c'est ce que nous avons à examiner.

La loi du 14 juin 1853, en attribuant au trésor la somme de fr. 5,983,776 27 c[t], montant de la réserve provenant des fonds d'amortissement des emprunts à 5 p. % de 1840 et 1842, a autorisé en même temps la négociation :

1° Du capital de 11,964,600 francs faisant partie des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848 et qui a été remboursé en exécution de la loi de conversion du 1[er] décembre 1852;

2° D'un capital de 15,000,000 de francs de nouveaux titres à 4 ½ p. %, dont le produit devait servir à la réduction de la dette flottante.

(1) Ce découvert pourra être diminué de près de 2 millions, si les recettes effectives du dernier trimestre de l'année courante répondent aux trois premiers trimestres. Mais comme la cherté des céréales peut amener, pendant les trois derniers mois, une diminution sur certaines recettes, il est prudent de ne pas trop compter sur cette somme de 2 millions.

D'abord vous aurez sans doute remarqué, Messieurs, que la réserve précitée de fr. 5,983,776 27 centimes a été portée en recette à l'exercice 1853, dont elle a ainsi atténué les charges; de sorte qu'il ne peut plus être question ici de cette ressource, qui a reçu, par ce fait, la destination que lui assigne la loi.

Mais la négociation des deux capitaux, s'élevant ensemble à 26,964,600 francs, n'a pas encore eu lieu à cause de la baisse momentanée des fonds publics. Nous avons cru devoir surseoir à cette opération jusqu'à ce que des circonstances plus favorables nous permettent de la réaliser sans perte pour le trésor.

Dans cet état de choses, nous aurions à ajouter au déficit que nous venons de constater, la somme de 11,964,600 francs, qui est sortie de nos caisses pour le remboursement des titres non soumis à la conversion, si, comme nous l'avons déjà fait connaître en d'autres occasions, cette avance ne se trouvait largement compensée par les fonds encore disponibles de l'emprunt de 26 millions autorisé par la loi du 20 décembre 1851.

C'est donc seulement au découvert révélé par la situation actuelle des Budgets, soit à une somme ronde de 26 millions de francs, qu'il devra provisoirement être pourvu, par une émission de bons du trésor, à partir de l'année 1854.

Je viens, Messieurs, de vous exposer la situation de nos finances. Pour en compléter le tableau, il me reste à vous indiquer les moyens extraordinaires qui nous sont encore réservés pour réduire le déficit.

Indépendamment des quatre mille actions du chemin de fer rhénan, que l'État a acquises en vertu de la loi du 1er mai 1840, et dont la valeur nominale s'élève à 3,750,000 francs, le Gouvernement pourra disposer ultérieurement des ressources à provenir des ventes de biens domaniaux, dont l'aliénation, jusqu'à concurrence de dix millions, est ordonnée par la loi du 5 février 1843.

Les ventes qui ont été autorisées en vertu de cette loi, sont :

Loi du 17 avril	1845, pour une valeur de . . . . . fr.	1,056,485	»
— 18 juillet	1846, ...	1,001,610	»
— 16 mai	1847, ...	1,004,000	»
— 23 mai	1848, ...	1,096,500	»
— 6 juin	1850, ...	1,266,974	»
— 25 août	1851, ...	974,810	»
— 14 décembre	1852, ...	1,029,383	»
	Ensemble. . . . . fr.	7,429,762	»

Les produits recouvrés du chef des ventes qui ont eu lieu jusqu'à présent, se sont élevés, savoir :

En 1845 . . . . . fr.	491,530 76	
— 1846	504,476 30	
— 1847	434,602 79	
— 1848	278,486 92	
— 1849	326,706 03	
— 1850	430,940 87	
— 1851	685,287 09	
— 1852	1,016,931 13	
— 1853, approximativement	1,000,000 »	
		5,188,961 89
Il reste donc une somme de . . . . . fr.		2,240,800 11

à réaliser sur les ventes que la Législature a autorisées, mais que les circonstances n'ont pas encore permis d'effectuer.

Parmi les tableaux que j'ai l'honneur de déposer, il en est un sur lequel j'appelle, Messieurs, votre attention. Ce tableau, qui prend le n° 8, reproduit la situation, en la complétant jusqu'aujourd'hui, des ressources et des dépenses extraordinaires qui ont été comprises dans les résultats des Budgets.

Les recettes extraordinaires y sont portées à	fr. 552,496,773 25
Les dépenses extraordinaires à	537,271,176 69
D'où il résulterait que les ressources extraordinaires auraient contribué aux besoins ordinaires jusqu'à concurrence d'une somme de	fr. 15,225,596 56

SITUATION DE LA DETTE CONSTITUÉE.

Je ne terminerai pas, sans vous donner, comme l'année dernière, un aperçu sommaire de l'état de notre dette constituée.

La dette constituée, dont les détails sont présentés dans l'annexe n° 10, se divise en deux catégories, savoir :

En *Dette ordinaire,*
En *Dette extraordinaire.*

La dette ordinaire prend son origine des charges résultant des traités avec le Gouvernement du royaume des Pays-Bas; de la cession de divers immeubles par la ville de Bruxelles; des dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays en 1830, 1831 et 1832, et finalement des mesures nécessitées par les événements de 1848.

Les intérêts à payer annuellement de ce chef s'élèvent à une somme de fr. 14,932,814 22 c[s], la dotation pour l'amortissement à fr. 1,342,936 32 c[s], et les frais annuels à 34,895 francs.

La dette extraordinaire dérive des emprunts contractés afin de couvrir les dépenses votées pour les travaux d'utilité publique.

Les intérêts à payer pour cette dette s'élèvent à une somme de fr. 11,728,860 92 c[s], la dotation de l'amortissement à fr. 2,335,137 18 c[s], et les frais annuels à 220,605 francs.

Le capital de toute la dette, tant ordinaire qu'extraordinaire, était primitivement de	fr. 837,066,922 14
L'amortissement opéré s'élève à	217,520,558 84
En sorte qu'il reste à amortir un capital (1) de	fr. 619,546,363 30

Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé temporairement du Département des Finances,

LIEDTS.

(1) Il est à remarquer que, dans le chiffre de fr. 619,546,363 30 c[s], qui est présenté comme capital restant à rembourser à l'époque de la présente situation, les dettes à 4, à 3 et à 2 1/2 p. % sont comprises pour leur valeur nominale.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU

DE LA

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

AU 1er SEPTEMBRE 1855,

SUR LES BUDGETS ANTÉRIEURS A 1854.

TABLEAU de la situation générale

RECETTE

EXERCICES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES	RECOU EN 1852.
1852.	Ressources ordinaires	117,310,250 »	123,510,760 85	119,323,267 90
	— extraordinaires et fonds spéciaux	5,123,140 99	5,140,072 12	4,974,788 05
1853.	— ordinaires	123,774,250 »	124,864,122 72	»
	— extraordinaires et fonds spéciaux	32,297,575 25	32,297,575 25	»
		278,505,216 24	285,812,530 94	124,298,055 95

du trésor au 1er septembre 1835.

TES.

VREMENTS EFFECTUÉS		RESTE	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		*Observations.*
EN 1835 (au 31 août).	TOTAL.	A RECOUVRER au 1er sept. 1835.	EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
3,369,271 06	122,692,358 98	818,250 87	»	6,200,519 85	
165,284 07	5,140,072 12	»	»	16,951 15	
80,942,466 34	80,942,466 34	45,921,036 38	»	1,089,872 72	
31,402,910 64	31,402,910 64	894,664 61	»	»	
115,879,932 13	240,177,988 08	45,634,551 86	»	7,307,325 70	

Suite du TABLEAU *de la situation générale*

DÉPEN

EXERCICES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.		CRÉDITS ALLOUÉS — PAR LE BUDGET PRIMITIF.	CRÉDITS ALLOUÉS — PAR DES LOIS SPÉCIALES.	TOTAL.
1852.	Service ordinaire.	Dépenses arriérées transférées des exercices 1849, 1850 et 1851, conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité. . .	527,456 21	»	527,456 21
		Dépenses de l'exercice courant	115,524,706 95	17,626,170 49	133,150,877 44
	Services spéciaux.	Excédants de crédits reportés de l'exercice antérieur, en vertu de l'art. 31 de la loi de comptabilité et des dispositions réglementaires de l'arrêté royal du 15 novembre 1849	1,032,494 15	»	1,032,494 15
		Crédits votés dans le cours de l'exercice. .	1,307,874 84	»	1,307,874 84
1853.	Service ordinaire		123,613,269 51	5,717,011 27	129,330,280 58
	Services spéciaux.	Excédants de crédits reportés de l'exercice antérieur, en vertu de l'art. 31 de la loi de comptabilité et des dispositions réglementaires de l'arrêté royal du 15 novembre 1849	26,120,658 25	»	26,120,658 25
		Crédits votés dans le cours de l'exercice .	4,955,000 »	»	4,955,000 »
			275,081,459 69	25,343,181 76	296,424,621 45

RÉSULTAT

Les ressources ordinaires et extraordinaires réalisées et encore à réaliser sur les exercices en cours d'exécution de

Les besoins, tant pour le service ordinaire que pour les services spéciaux des Budgets des mêmes exercices ont

Mais comme on évalue à un million de francs par exercice, les excédants de crédits que laisseront probablement les

Et les Budgets clos de 1830 à 1851 inclusivement ayant laissé à pourvoir à un déficit qui est définitivement fixé à . .

Le découvert du trésor constaté à la date du 1er septembre 1853, sur les Budgets antérieurs à 1854, sera de . . .

du trésor au 1er septembre 1853.

SES.

DÉPENSES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR PUBLIC			RESTE DISPONIBLE sur LES CRÉDITS au 1er septembre 1853.	*Observations.*
EN 1852.	EN 1853 (au 31 août).	TOTAL.		
128,720 72	198,685 15	327,405 85	200,052 56	
101,084,654 61	22,257,554 41	123,342,189 02	9,808,688 42	
1,032,494 15	»	1,032,494 15	»	
1,307,874 84	»	1,307,874 84	»	
»	63,126,955 05	63,126,955 05	66,203,345 53	
»	2,718,891 88	2,718,891 88	23,401,746 35	
»	377,066 20	377,066 20	4,577,955 80	
103,553,744 32	88,679,110 67	192,232,854 99	104,191,766 46	

GÉNÉRAL.

1852 et 1853, s'élèvent à . . . . . fr.	285,812,559 94
été fixés à.	296,424,621 45
Les crédits alloués excèdent ainsi les ressources de	10,612,081 51
différents Budgets à la clôture de ces exercices, soit ensemble.	2,000,000 »
L'insuffisance à constater sur les Budgets en cours d'exécution n'est, en définitive, que de . .	8,612,081 51
. . . . .	15,413,705 44
. . . . .	(1) 24,025,786 95

(1) Non compris les crédits demandés et non votés, ainsi que ceux dont les projets sont préparés, mais non encore présentés. Ces divers crédits, qui sont détaillés dans l'exposé qui précède le présent tableau, s'élèvent à une somme de fr. 2,826,251 18 c.

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1852,

AU 1er SEPTEMBRE 1853.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,359,750 »
Personnel	9,240,000 »
Patentes	3,201,000 »
Redevances sur les mines	207,900 »
Droit de débit des boissons alcooliques	900,000 »
— des tabacs	»
Douanes	12,275,000 »
Accises . . Sel	4,400,000 »
Vins étrangers	2,200,000 »
Eau-de-vie étrangère	270,000 »
— indigène	3,800,000 »
Bières et vinaigres	6,500,000 »
Sucres	3,500,000 »
Timbres sur les quittances	5,000 »
— sur les permis de circulation	1,000 »
Droits de marque des matières d'or et d'argent	145,000 »
— de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	225,000 »
Recettes extraordinaires et accidentelles	50,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	10,500,000 »
Greffe	300,000 »
Hypothèques	1,080,000 »
Successions	6,000,000 »
Timbres	2,850,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matières d'impôts	140,000 »
— de condamnation en matières diverses	220,000 »
A REPORTER	80,754,650 »

recettes de l'exercice **1852**, *au* **1er** *septembre* **1853.**

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		*Observations.*
	EN 1852.	EN 1853 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
18,359,740 87	17,340,215 76	794,234 17	18,334,449 93	25,299 94	» 13	»	
9,366,402 42	8,566,235 35	632,346 88	9,198,582 21	167,820 21	»	126,402 42	
3,345,661 50	3,045,225 23	246,957 69	3,292,182 92	53,498 64	»	144,661 50	
238,000 »	235,782 64	3,205 38	236,986 02	1,013 98	»	30,100 »	
913,583 25	855,169 09	45,595 42	900,764 51	12,818 74	»	13,583 25	
169,306 50	159,663 40	8,082 95	167,746 35	1,560 15	»	169,306 50	
14,273,010 84	14,273,010 84	»	14,273,010 84	»	»	1,998,010 84	
4,554,878 84	4,534,878 84	»	4,554,878 84	»	»	134,878 84	
2,529,511 57	2,528,364 20	471 72	2,528,835 92	675 45	»	129,511 57	
269,023 10	269,023 10	»	269,023 10	»	976 90	»	
4,368,494 38	4,354,082 64	23,153 88	4,357,236 52	11,257 86	»	368,494 38	
6,386,230 51	6,386,144 73	85 58	6,386,230 51	»	»	86,230 51	
5,506,951 66	2,785,583 71	721,547 95	5,506,951 66	»	»	6,951 66	
4,822 90	4,804 40	18 50	4,822 90	»	177 10	»	
896 86	896 86	»	896 86	»	105 14	»	
162,841 13	162,841 13	»	162,841 13	»	»	17,841 13	
270,679 37	159,319 44	111,359 95	270,679 37	»	»	45,679 37	
40,004 43	39,141 46	862 97	40,004 43	»	»	10,004 43	
10,934,899 55	10,793,622 45	753 16	10,794,375 61	140,523 94	»	434,899 55	
271,565 10	271,505 85	»	271,505 85	57 25	28,436 90	»	
1,866,376 15	1,866,188 41	103 85	1,866,292 26	83 89	»	186,376 15	
6,306,398 37	6,189,162 59	105,606 81	6,294,769 40	11,628 97	»	306,398 37	
2,962,557 22	2,942,071 58	20,485 64	2,962,557 22	»	»	112,557 22	
3,500 »	3,500 »	»	3,500 »	»	1,500 »	»	
135,432 15	133,054 55	108 41	133,162 96	2,269 19	4,567 85	»	
113,548 30	113,548 30	»	113,548 30	»	106,451 70	»	
91,134,305 63	87,991,036 53	2,714,758 89	90,705,795 42	428,508 21	142,215 72	4,521,867 55	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	86,754,650 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	3,000,000 »
Routes appartenant à l'État	1,585,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	3,200,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	200,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	16,000,000 »
Télégraphe électrique.	40,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	595,000 »
Forêts	1,100,000 »
Dépendances du chemin de fer	50,000 »
Établissements et services régis par l'État.	275,000 »
Produits divers et accidentels	300,000 »
Revenus des domaines.	300,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	110,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	568,000 »
— des actes des commissariats maritimes	50,000 »
— des droits de chancellerie	25,000 »
— — de pilotage et de fanal.	590,000 »
— de la fabrication des monnaies de cuivre	145,000 »
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	240,000 »
À REPORTER.	115,127,650 »

recettes de l'exercice **1852**, *au* 1er *septembre* **1853**.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1852.	EN 1853 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
91,134,303 03	87,991,036 53	2,714,758 89	90,705,795 42	428,508 21	142,215 72	4,521,867 35	
2,064,450 72	2,060,130 20	3,740 78	2,063,870 98	559 74	55,569 28	»	
1,569,929 62	1,567,756 85	2,172 77	1,569,929 62	»	15,070 38	»	
3,501,766 27	3,378,670 43	120,580 43	3,499,250 86	2,515 41	»	301,766 27	
119,149 90	119,149 90	»	119,149 90	»	80,850 10	»	
16,913,207 54	16,913,207 54	»	16,913,207 54	»	»	913,207 54	
164,653 12	164,653 12	»	164,653 12	»	»	24,653 12	
882,859 03	833,886 99	48,898 88	882,785 87	74 06	»	287,859 93	
945,261 40	891,462 44	33,622 16	925,084 60	20,176 80	54,738 60	»	
68,220 41	65,883 66	2,308 25	68,191 91	28 50	»	18,220 41	
166,787 29	133,833 31	22,997 84	158,831 15	7,956 14	108,212 71	»	
587,668 14	581,668 14	724 08	582,392 22	5,275 92	»	87,668 14	
242,409 07	187,234 69	13,950 75	201,185 44	41,224 53	57,590 03	»	
137,953 82	104,247 62	33,706 20	137,953 82	»	»	27,953 82	
573,182 78	573,182 78	»	573,182 78	»	»	5,182 78	
49,212 34	49,212 34	»	49,212 34	»	787 66	»	
25,000 »	»	17,194 79	17,194 79	7,805 21	»	»	
567,196 09	567,196 09	»	567,196 09	»	22,803 91	»	
156,326 14	101,556 84	54,769 30	156,326 14	»	»	11,326 14	
240,000 »	220,400 83	18,224 91	a) 238,715 74	1,284 26	»	»	
120,800,519 11	117,206,460 30	3,087,650 03	120,294,110 33	515,408 78	517,836 39	6,199,705 50	

	En 1852.	En 1853.	Total.
a) Administration des contributions directes. . . .	68,907 77	778 48	69,686 25
— de l'enregistrement	13,741 81	777 75	14,519 56
— du trésor public	137,841 25	16,668 68	154,509 93
Fr.	220,490 83	18,224 91	238,715 74

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	115,127,650 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	100,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficits des comptables	100,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	735,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice, aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	825,000 »
Recettes accidentelles	225,000 »
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	23,600 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1852	125,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	48,000 »
TOTAUX. . . . . fr.	117,510,250 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.	
Prix des ventes de bois domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845.	1,000,000 »
Produit de la négociation de titres de la dette publique à 2 ½ p °/₀ (ressources provenant de l'exercice clos de 1845).	725,463 94
Versement des intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier général, dus pour la période antérieure au 8 novembre 1835 (arrêt de la Cour des Comptes du 4 mai 1850)	1,871,058 79
Part attribuée à l'État dans les bénéfices annuels de la Banque nationale (loi du 5 mai 1850)	158,417 24
Produit de l'emprunt à 5 p. °/₀ autorisé par la loi du 20 décembre 1851. SAVOIR :	
1° Capital nominal affecté aux services spéciaux décrétés par la même loi . . . . fr. 26,000,000 »	
Il en est déduit, pour le transfert à l'exercice suivant, conformément à l'art. 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité, les fonds libres au 31 décembre 1852, ci 24,759,798 98	
De sorte que l'on ne porte en recette, au présent exercice 1852, que la part afférente aux dépenses rattachées au même exercice	1,240,201 02
2° Somme réalisée en excédant dudit capital nominal, l'emprunt ayant été négocié au taux de 100 ½ p. °/₀.	150,000 »
	5,123,140 99
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. . . . fr.	117,510,250 »
	122,433,390 99

recettes de l'exercice **1852**, *au* **1er** *septembre* **1853**.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — EN 1852.	EN 1853 (au 31 août).	TOTAL.	RESTE à RECOUVRER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables. — EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	*Observations.*
120,809,519 11	117,206,460 30	3,087,650 05	120,294,110 35	515,408 78	517,856 39	6,199,705 50	
5,502 51	5,502 51	»	5,502 51	»	»	4,502 51	
110,520 54	104,058 36	5,714 21	109,772 57	747 97	»	10,520 54	
229,297 48	24,025 34	58 84	24,082 18	205,215 30	»	129,297 48	
446,198 18	437,770 05	4,849 44	442,620 09	3,578 09	288,801 82	»	
1,100,000 »	885,657 05	126,040 56	1,011,677 59	88,322 41	»	273,000 »	
652,315 71	652,315 71	»	652,315 71	»	»	427,315 71	
22,608 »	7,500 »	15,108 »	22,608 »	»	992 »	»	
129,850 »	»	129,850 »	129,850 »	»	»	4,850 »	
4,958 32	»	»	»	4,958 32	43,041 68	»	
123,510,769 85	119,523,267 90	3,369,271 08	122,892,538 98	818,250 87	850,671 89	7,051,191 74	
1,016,931 13	1,010,464 30	6,466 83	1,016,931 13	»	»	16,931 13	
725,465 94	725,465 94	»	725,465 94	»	»	»	
1,871,058 79	1,871,058 79	»	1,871,058 79	»	»	»	
158,417 24	»	158,417 24	158,417 24	»	»	»	
1,240,201 02	1,240,201 02	»	1,240,201 02	»	»	»	
130,000 »	129,600 »	400 »	130,000 »	»	»	»	
5,140,072 12	4,974,788 05	165,284 07	5,140,072 12	»	»	16,931 13	
123,510,769 85	119,523,267 90	3,369,271 08	122,892,538 98	818,250 87	850,671 89	7,051,191 74	
128,650,841 97	124,298,055 95	3,534,555 15	127,832,611 10	818,250 87	850,671 89	7,068,122 87	
					6,217,450 98		

ANNEXE N° 3.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1852,

AU 1er SEPTEMBRE 1853.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR EN 1832.	EN 1833.	TOTAL.	RESTANTS DISPONIBLES.
DÉPENSES ARRIÉRÉES DES					
(ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ,					
				Sommes transférées	
Département des Travaux publics	13,590 88	8,497 93	5,098 95	13,596 88	»
				Sommes transférées	
Département des Travaux publics	35,807 18	4,050 »	15,876 18	18,826 18	16,981 »
— des Finances.	1,279 26	»	1,279 26	1,279 26	»
	37,086 44	4,050 »	15,155 44	20,105 44	16,981 »
				Sommes transférées	
Département de la Justice.	77,241 60	20,000 »	15,140 »	35,140 »	42,101 60
— des Affaires Étrangères . . .	26,198 »	»	14,872 »	14,872 »	11,326 »
— de l'Intérieur.	61,497 96	29,819 07	5,994 45	35,813 52	25,684 44
— des Travaux publics	300,855 33	65,453 72	133,116 99	198,570 71	102,264 62
— de la Guerre.	11,000 »	»	9,305 30	9,305 30	1,694 70
	476,772 89	115,272 79	178,428 74	295,701 53	183,071 36
BUDGETS DE					
Dette publique	38,119,299 09	29,643,097 15	7,931,862 05	37,574,959 20	544,339 89
A REPORTER	38,119,299 09	29,643,097 15	7,931,862 05	37,574,959 20	544,339 89

de l'exercice **1852**, *au* **1er** *septembre* **1853.**

OBSERVATIONS.

EXERCICES 1849, 1850 ET 1851.

ET 203 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 15 NOVEMBRE 1849.)

de l'exercice 1849.

Transfert approuvé par la Cour des Comptes, le 17 novembre 1852.

de l'exercice 1850.

Transfert approuvé par la Cour des Comptes, le 17 novembre 1852.

— — le 9 novembre 1852.

de l'exercice 1851.

Transfert approuvé par la Cour des Comptes, le 7 décembre 1852.

— — les 26 novembre et 14 décembre 1852.

— — les 12 et 30 novembre 1852 et 8 janvier 1853.

— — le 17 novembre 1852.

— — le 26 novembre 1852.

L'EXERCICE 1852.

Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 4 avril 1851, *Moniteur* du 6, n° 96, à . . . . . fr.	35,912,159 69
1° Par l'art. 7 de la loi du 31 mars 1852, *Moniteur* du 27 avril, n° 118, il a été ouvert les crédits suivants : *a.* Frais de renouvellement des obligations des emprunts 5 p. %, décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848, 60,000 francs; *b.* Dotation et amortissement de ces emprunts (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1852), fr. 375,139 40 c^{s}; *c.* Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement des mêmes emprunts, 6,000 francs, ensemble	441,139 40
2° Par l'art. 1er de la loi du 4 janvier 1853, *Moniteur* du 7, n° 7, il a été ouvert un crédit pour l'intérêt de l'emprunt de 26,000,000 de francs, autorisé par la loi du 20 décembre 1851, l'amortissement et les frais, de	1,766,000 »
Fr.	38,119,299 09

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1852.	EN 1853.	TOTAL.	
REPORT.	38,110,299 09	29,645,097 15	7,931,862 05	37,574,959 20	544,339 89
DOTATIONS. Liste civile.	2,751,322 75	2,751,322 75	»	2,751,322 75	»
— Sénat	40,000 »	30,000 »	10,000 »	40,000 »	»
— Chambre des Représentants . .	425,500 »	376,153 15	29,267 82	405,420 97	20,079 03
— Cour des Comptes	149,100 »	143,465 78	4,434 22	147,900 »	1,200 »
Département de la Justice.	12,050,478 20	8,607,289 56	2,006,038 47	10,613,328 03	1,417,150 17
— des Affaires Étrangères . . .	2,161,849 36	1,819,624 47	138,652 67	1,958,277 14	203,572 22
— de l'Intérieur	7,527,293 42	6,293,620 64	682,890 63	6,976,511 27	550,782 15
— des Travaux publics	17,018,088 74	13,096,532 99	2,799,542 50	15,896,075 49	1,122,013 25
A REPORTER.	80,222,931 56	62,761,106 49	13,602,688 36	76,363,794 85	3,859,136 71

depenses de l'exercice 1852, *au* 1er *septembre* 1853.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Departement de la Justice a ete fixe, par la loi du 10 avril 1851, *Moniteur* du 15, n° 105, à fr 11,907,865 55

1° Par l'art 2 de la loi du 12 avril 1852, *Moniteur* du 18, n° 109, le Budget a ete augmente 1° de 46,000 francs, pour l etablissement des ecoles de reforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans, chapitre IX, article 38, 2° de fr 27,693 01 c., pour imputation de depenses concernant les exercices clos de 1850 et antérieurs Cette somme sera repartie sous un chapitre XIII nouveau et les articles 55 à 67, ensemble, 73,693 01

2° Par l art 1er de la loi du 15 juin 1853 *Moniteur* du 17, n° 168, le Budget a ete augmenté de la somme de fr 48,919 64 c., repartie comme suit Chapitre VI, art 12, fr 2 919 64 c., et chapitre IX art 34, 46,000 francs, ci 48,919 64

Fr 12,030,478 20

Le Budget du Departement des Affaires Etrangeres a ete fixe par la loi du 20 aout 1851, *Moniteur* du 31, n° 243, à fr 2,108,738 34

1° Par l art 1er de la loi du 31 decembre 1852, *Moniteur* du 3 janvier 1853, n° 3, il a ete ouvert un credit extraordinaire en faveur de la caisse de prevoyance des pecheurs de Nieuport, instituee par arrete royal du 25 novembre 1851, de 811 02

2° Par l article 1er de la loi du 11 mars 1853, *Moniteur* du 13, n° 72, il a ete ouvert un credit supplementaire a l effet de solder diverses depenses, de 52,300 »

Fr 2,161,849 36

Le Budget du Departement de l Interieur a ete fixe, par la loi du 29 aout 1851, *Moniteur* du 2 septembre n° 245, à fr 6,510 802 49

1° Par l'art 1er de la loi du 27 mars 1852, *Moniteur* du 30, n° 90, il a ete ouvert un credit extraordinaire de 150,000 francs en faveur de la province de Luxembourg, pour etre appliqué comme suit *a* 100,000 francs à l amelioration de la voirie vicinale, *b* 50,000 francs à des subsides pour achat de pommes de terre, destinees exclusivement à la plantation, à distribuer aux plus necessiteux ci 150 000

2° Par l art 12 de la loi du 20 decembre 1851, *Moniteur* du 22, n° 356, il a ete alloue une somme de 1,600 000 francs, à rattacher aux Budgets de 1852, 1853 et 1854, repartie comme suit 1° subsides pour travaux d hygiène publique, 600,000 francs 2 subsides pour construction et ameublement d ecoles, 1,000,000 de francs — Conformement à la depeche de la Cour des Comptes, en date du 11 mars 1853, 2e division, n° 66638, et de celle du Departement de l Interieur, en date du 13 janvier 1853, n° 5823, la somme à rattacher au Budget de l exercice 1852, concernant ces deux credits, s'eleve à 198 7[illegible] 0[illegible]

3° Par l art 1er de la loi du 21 juin 1853, *Moniteur* du 21, n° 174, le Budget des depenses du Ministere de l Interieur, pour l exercice 1852, fixe par la loi du 29 aout 1851, a ete augmenté d une somme de fr 667,737 88 c., à repartir sur les chapitres III, VII, IX, XI, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XX et XXIV, ci 667 737 88

Fr 7,027 293 42

Le Budget du Departement des Travaux publics a ete fixe, par la loi du 14 janvier 1852, *Moniteur* du 15 n° 15, à fr 16,103,083 13

1° Par l'art 1er de la loi du 14 avril 1852, *Moniteur* du 20, n° 111, il a été ouvert un credit extraordinaire destiné à solder des depenses arriérees, relatives au premier établissement des chemins de fer de l Etat, de 320,658 39

2° Par l'art 1er de la loi du 16 mars 1853, *Moniteur* du 23, n° 82, il a ete alloué un credit destiné à indemniser diverses personnes des dommages que leur ont occasionnés des accidents arrivés au chemin de fer de l Etat, de 111,000 »

3° Par l art 1er de la loi du 14 avril 1853, *Moniteur* du 17, n° 107, il a ete alloué un crédit supplementaire pour des depenses se rapportant à des exercices clos (1851 et antérieurs), qui formeront, au Budget de 1852 un chapitre VIII additionnel et les articles 80 à 109, de 453,394 58

4° Par l'art 2 de la loi du 14 avril 1853, *Moniteur* du 17, n° 107, il a été ouvert un crédit supplementaire à l effet de solder des creances se rapportant à l'exercice 1852, de 29,9[illegible]2 68

Fr 17,018,088 74

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR EN 1852.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR EN 1853.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR TOTAL.	RESTANTS DISPONIBLES.
Report.	80,222,931 56	62,761,106 49	13,602,688 36	76,363,794 85	3,859,136 71
Département de la Guerre.	39,663,000 »	33,488,068 12	3,159,029 46	36,647,097 58	3,015,902 42
— des Finances.	11,241,945 88	4,135,784 35	4,445,688 81	8,581,473 16	2,660,472 72 a)
Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs.	2,025,000 »	699,695 65	1,050,127 78	1,749,823 43	b) 275,176 57
Total.	133,150,877 44	101,084,654 61	22,257,534 41	123,342,189 02	9,808,688 42

RÉCAPITULATION.

Dépenses arriérées de l'exercice 1849 . . .	13,596 88	8,497 93	5,098 95	13,596 88	»
— — — 1850 . . .	37,086 44	4,930 »	15,155 44	20,105 44	16,981 »
— — — 1851 . . .	476,772 89	115,272 79	178,428 74	293,701 53	183,071 36
Budgets. Exercice 1852	133,150,877 44	101,084,654 61	22,257,534 41	123,342,189 02	9,808,688 42
Total général.	133,678,333 65	101,213,375 33	22,456,217 54	123,669,592 87	10,008,740 78

dépenses de l'exercice 1852, *au* 1er *septembre* 1853.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 31 décembre 1851, *Moniteur* du 1er janvier 1852, n° 1, à fr.	36,787,000 »
1° Par l'art. 1er de la loi du 3 avril 1852, *Moniteur* du 6, n° 97, il a été ouvert un crédit de 4,700,000 francs, pour des dépenses extraordinaires. — L'article 2 porte: « Le Roi déterminera, par des arrêtés, l'emploi de ce crédit entre les divers articles du Budget pour l'exercice 1852, selon les besoins réels du service. » Ci	4,700,000 »
2° Par l'art. 1er de la loi du 3 décembre 1852, *Moniteur* du 7, n° 342, il a été ouvert un crédit pour la solde des troupes. L'art. 2 porte : « Le Roi déterminera, par des arrêtés, l'emploi de ce crédit entre les divers articles du Budget, selon les besoins réels du service. » — L'art. 3 porte : « Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1852, ou par émission de bons du trésor. » Ci	2,092,000 »
3° Par l'art. 1er de la loi du 14 décembre 1852, *Moniteur* du 16, n° 351, il a été ouvert un crédit de 6,358,000 francs; les art. 2 et 3 portent littéralement les mêmes dispositions que celles indiquées ci-dessus pour le crédit voté par la loi du 3 décembre 1852; ci.	6,358,000 »
Fr.	39,937,000 »
Par l'art. 1er de la loi du 31 mai 1853, *Moniteur* du 1er juin, n° 152, une somme de 274,000 francs, comprise dans les crédits alloués par la loi du 14 décembre 1852, a été annulée pour être transférée au Budget de l'exercice 1853; ci à déduire	274,000 »
Fr.	39,663,000 »
Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 10 juin 1851, *Moniteur* du 19, n° 170, à . . . . . fr.	10,871,135 »
1° Par l'art. 2 de la loi du 14 décembre 1852, *Moniteur* du 15, n° 350, il a été ouvert un crédit pour le payement du prix d'acquisition et des frais de l'hôtel, situé Place des Palais, n° 5, à Bruxelles, de.	215,000 »
2° Par l'art. 1er de la loi du 23 mars 1853, *Moniteur* du 25, n° 84, il a été ouvert divers crédits supplémentaires, à ajouter à divers articles des chapitres I, II et VIII, de	155,810 88
Fr.	11,241,945 88
Le Budget des Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs a été fixé, par la loi du 7 avril 1851, *Moniteur* du 9, n° 99, à.	1,958,000 »
Par l'art. 1er de la loi du 23 mars 1853, *Moniteur* du 25, n° 84, il a été mis à la disposition du Département de l'Intérieur un crédit de 65,000 francs, pour suppléer à l'insuffisance du fonds de non-valeurs de l'exercice 1852. — L'art. 2 porte : « Ce crédit sera ajouté à l'art. 1er du Budget des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1852. » Ci	65,000 »
Fr.	2,023,000 »

a et *b*) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes et accises, et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes.

ANNEXE N° 4.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1853,

AU 1er SEPTEMBRE 1853.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,359,750 »
Personnel	9,350,000 »
Patentes	3,355,000 »
Redevances sur les mines	207,000 »
Droit de débit des boissons alcooliques	900,000 »
— des tabacs	300,000 »
Douanes	15,000,000 »
Accises — Sel	4,350,000 »
Accises — Vins étrangers	2,300,000 »
Accises — Eau-de-vie étrangère	270,000 »
Accises — — indigène	5,000,000 »
Accises — Bières et vinaigres	6,700,000 »
Accises — Sucres	3,500,000 »
Accises — Timbres sur les quittances	5,000 »
Accises — — sur les permis de circulation	1,000 »
Droits de marque des matières d'or et d'argent	150,000 »
— de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	225,000 »
Recettes extraordinaires et accidentelles	50,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	10,500,000 »
Greffe	300,000 »
Hypothèques	1,680,000 »
Successions	7,900,000 »
Timbres	2,850,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	140,000 »
— de condamnation en matières diverses	120,000 »
A REPORTER	91,498,650 »

recettes de l'exercice **1853**, *au* **1er** *septembre* **1853.**

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués en 1853 (au 31 août).	RESTE A RECOUVRER au 1er septembre 1853.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		*Observations.*
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
18,350,750 »	10,391,968 16	7,967,781 84	»	»	
9,440,000 »	5,563,416 05	3,876,583 97	»	90,000 »	
3,490,000 »	1,985,445 38	1,504,554 62	»	135,000 »	
210,000 »	62,241 52	156,758 48	»	11,100 »	
938,000 »	642,607 06	295,392 94	»	38,000 »	
167,000 »	118,199 40	48,800 60	133,000 »	»	
13,000,000 »	9,074,081 01	3,925,918 99	»	»	
4,350,000 »	3,050,407 09	1,519,592 91	»	200,000 »	
2,400,000 »	1,711,195 77	688,806 23	»	100,000 »	
250,000 »	169,160 85	80,839 15	20,000 »	»	
4,100,000 »	2,590,693 95	1,509,306 05	900,000 »	»	
6,600,000 »	4,853,571 08	1,746,428 92	100,000 »	»	
3,600,000 »	2,422,193 54	1,177,806 46	»	100,000 »	
5,000 »	2,983 56	2,016 44	»	»	
1,000 »	562 35	437 65	»	»	
150,000 »	115,373 80	34,626 20	»	»	
225,000 »	82,762 33	142,237 67	»	»	
30,000 »	8,322 95	21,677 05	»	»	
10,500,000 »	8,012,776 56	2,487,223 44	»	»	
300,000 »	199,256 11	100,743 89	»	»	
1,680,000 »	1,425,816 05	254,183 95	»	»	
7,900,000 »	5,124,719 26	2,775,280 74	»	»	
2,850,000 »	2,002,099 81	847,900 19	»	»	
5,500 »	5,500 »	»	»	500 »	
139,500 »	90,652 23	48,847 77	500 »	»	
120,000 »	87,537 07	32,462 93	»	»	
91,019,750 »	59,773,650 92	31,246,110 08	1,153,500 »	674,600 »	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	91,498,650 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	2,800,000 »
Routes appartenant à l'État	1,500,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	3,400,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	200,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	17,200,000 »
Télégraphe électrique.	175,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	825,000 »
Forêts.	1,020,000 »
Dépendances du chemin de fer	80,000 »
Établissements et services régis par l'État.	285,000 »
Produits divers et accidentels	240,000 »
Revenus des domaines.	270,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	110,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	568,000 »
— des actes des commissariats maritimes	40,000 »
— des droits de chancellerie	25,000 »
— des droits de pilotage et de fanal	590,000 »
— de la fabrication des monnaies de cuivre	140,000 »
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	220,000 »
A REPORTER.	121,186,650 »

recettes de l'exercice **1853**, *au* **1er** *septembre* **1855**.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués en 1853 (au 31 août).	RESTE A RECOUVRER au 1er septembre 1855.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		*Observations.*
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
91,019,750 »	59,773,630 92	31,246,119 08	1.153.500 »	674.600 »	
2,800,000 »	1.797,932 83	1.002,067 17	»	»	
1,500,000 »	1.161,665 59	338,334 41	»	»	
5,649,372 74	2,258,611 91	1,390,760 83	»	249,372 74	
120,084 36	66,084 36	54,000 »	79,915 64	»	
18,507,496 07	12,107,496 07	6,400,000 »	»	1,507,496 07	
253,940 63	186,940 63	67,000 »	»	78,940 63	
825,000 »	598,651 35	226,348 65	»	»	
1,020,000 »	465,742 21	554,257 79	»	»	
80,000 »	35.489 54	44,510 46	»	»	
285,000 »	69,114 38	215,885 62	»	»	
300,000 »	191,150 85	108,849 17	»	60,000 »	
270,000 »	94,674 27	175,325 73	»	»	
110,000 »	41,854 64	68,145 36	»	»	
568,000 »	220,501 49	347,698 51	»	»	
40,000 »	26,654 50	13,345 50	»	»	
31,000 »	14,204 64	16,795 36	»	6,000 »	
550,000 »	339,639 11	210,360 89	40,000 »	»	
140,000 »	»	140,000 »	»	»	
240,000 »	a) 149,028 15	90,071 87	»	20.000 »	
122,300,643 80	79,598,867 40	42,710,776 40	1,273,415 64	2,396,409 44	

a) Administration des contributions directes . . fr. 46,881 91
— de l'enregistrement 9,844 16
— du trésor public 92,302 06
Fr. 149,028 15

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	121,186,650 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES, ETC.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	100,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficits des comptables.	100,000 »
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	600,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	*a)* 1,375,000 »
Recettes accidentelles	250,000 »
Abonnement des provinces pour réparation d'entretien dans les prisons	25,600 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1853	125,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	13,000 »
	123,774,250 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.	
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843	1,000,000 »
Produit de la négociation des titres de la dette publique à 2½ p. °/₀ (Ressources provenant de l'exercice clos de 1843).	500,000 »
Produit de la négociation des titres de la dette publique à 4½ p. °/₀, appartenant au trésor	54,000 »
Fonds d'amortissement des emprunts à 5 p. °/₀ de 1840 et de 1842, attribués au trésor par la loi du 14 juin 1853, *Moniteur* n° 166	5,083,776 27
RECETTE A L'EXERCICE 1853 :	
Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer, au 31 décembre 1852, sur l'exercice 1852, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité	24,759,798 98
	32,207,575 25
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.	123,774,250 »
	156,071,825 25

recettes de l'exercice 1853, *au* 1er *septembre* 1853.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués en 1853 (au 31 août).	RESTE A RECOUVRER au 1er septembre 1853.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables. EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables. EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations	*Observations.*
122,309,043 80	79,598,867 40	42,710,776 40	1,273,415 64	2,396,409 44	
2,235 00	2,235 00	»	»	1,235 00	
115,643 02	66,668 44	48,974 58	»	15,643 02	
50,000 »	6,619 »	43,381 »	50,000 »	»	
450,000 »	300,544 90	149,455 10	150,000 »	»	
1,375,000 »	655,767 06	719,232 94	»	»	a) L'évaluation était primitivement de 825,000 francs; elle a été augmentée de 550,000 francs par la loi du 25 juin 1853, *Moniteur*, n° 179.
400,000 »	300,939 64	99,060 36	»	150,000 »	
23,600 »	10,824 »	12,776 »	»	»	
125,000 »	»	125,000 »	»	»	
13,000 »	»	13,000 »	»	»	
124,864,122 72	80,942,466 34	43,921,656 38	1,473,415 64	2,563,288 36	
1,000,000 »	209,845 91	790,154 09	»	»	
500,000 »	437,098 86	62,901 14	»	»	
54,000 »	12,390 62	41,609 38	»	»	
5,983,776 27	5,983,776 27	»	»	»	
24,759,798 98	24,759,798 98	»	»	»	
32,297,575 25	31,402,910 64	894,664 61	»	»	
124,864,122 72	80,942,466 34	43,921,656 38	1,473,415 64	2,563,288 36	
157,161,697 97	112,345,376 98	44,816,320 99	1,473,415 64	2,563,288 36	
			1,089,872 72		

ANNEXE N° 5.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1853,

AU 1er SEPTEMBRE 1853.

ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR.	RESTANTS DISPONIBLES.
Dette publique	37,572,131 84	18,878,676 79	18,693,455 05
Dotations. Liste civile	2,751,322 75	1,834,215 12	917,107 63
— Dotation annuelle du Prince royal.	253,888 86	87,222 20	166,666 66
— Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale.	250,000 »	»	250,000 »
— Sénat	40,000 »	17,500 »	22,500 »
— Chambre des Représentants	461,000 »	320,597 03	140,402 97
— Cour des Comptes.	149,100 »	93,447 57	55,652 43
A REPORTER.	41,477,443 45	21,231,658 71	20,245,784 74

dépenses de l'exercice **1853**, *au* **1er** *septembre* **1853.**

OBSERVATIONS.

Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 10 avril 1852, *Moniteur* du 17, n° 108, à . . . . . fr.			38,140,519 09
1° Par l'art. 8 de la loi du 1er décembre 1852, *Moniteur* du 2, n° 337, sur la conversion en un fonds 4 1/2 p. % des emprunts à 5 p. % contractés en 1840, 1842 et 1848, il a été ouvert un crédit pour frais de confection et d'émission des nouveaux titres, de			150,000 »
2° Par l'art. 3 de la loi du 16 juin 1853, *Moniteur* du 21, n° 172, le crédit de 150,000 francs a été porté à 160,000; l'art. 3 porte aussi : que ce crédit formera l'art. 26 2° du Budget de la Dette publique de l'exercice 1853; ci			10,000 »
			38,300,519 09
A DÉDUIRE :			
La loi du 16 juin 1853, *Moniteur* du 21, n° 172, régularise divers crédits au Budget de la Dette publique de l'exercice 1853, par suite de la conversion des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848. — D'après les art. 9, 10, 11, 12, 17 et 18, les crédits portés au Budget pour les semestres au 1er mai et au 1er novembre 1853, s'élèvent ensemble à la somme de. . . . . fr.		9,365,539 50	
Par l'art. 1er de ladite loi du 16 juin, ces crédits, pour le semestre au 1er mai 1853, sont réduits à	4,682,769 75		
Par l'art. 2 de la même loi, il a été ouvert des crédits, pour le semestre au 1er novembre 1853, s'élevant à	3,954,382 50	8,637,152 25	
RESTE à annuler . . . . . fr.		728,387 25	728,387 25
		Fr.	37,572,131 84

1° Par le § 1er des dispositions transitoires de la loi du 23 mars 1853, *Moniteur* du 25, n° 84, relative à la dotation de l'héritier présomptif du Roi, il a été ouvert un crédit de fr. 145,555 55 c., formant la part afférente à l'exercice 1853 de la dotation annuelle du Prince royal; ci	145,555 55
2° Par l'art. 1er de la loi du 14 juin 1853, *Moniteur* du 15, n° 166, la disposition suivante est ajoutée à l'art. 1er de la loi du 23 mars précité : « A dater du mariage de l'héritier présomptif du Roi, cette dotation annuelle (200,000 francs), sera portée à 500,000 francs », ce qui fait fr. 108,333 31 c.; cette somme est ajoutée à l'art. 1er *bis* du Budget des Dotations de l'exercice 1853, conformément à l'art. 4 de ladite loi du 14 juin; ci	108,333 31
Fr.	253,888 86

Par l'art. 3 de la loi du 14 juin 1853, *Moniteur* du 15, n° 166, il a été ouvert au Budget des Dotations de l'exercice 1853, pour en former l'art. 1er *ter*, un crédit de 250,000 francs, pour couvrir les frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale, à Bruxelles.

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR.	RESTANTS DISPONIBLES.
REPORT.	41,477,443 45	21,231,658 71	20,245,784 74
Département de la Justice	12,372,213 89	5,322,258 07	7,049,955 82
— des Affaires Étrangères.	2,318,545 01	1,299,480 15	1,019,064 86
— de l'Intérieur.	7,657,343 04	4,136,488 73	3,520,854 31
Département des Travaux publics.	16,670,903 85	8,295,635 46	8,375,268 39
A REPORTER.	80,496,449 24	40,285,521 12	40,210,928 12

dépenses de l'exercice 1853, *au* 1er *septembre* 1853.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 18 décembre 1852, *Moniteur* du 23, n° 358, à . . . fr.	11,729,213 89
1° Par l'art. 2 de la loi du 15 juin 1853, *Moniteur* du 17, n° 168, le Budget a été augmenté, pour imputation de dépenses concernant les exercices 1851 et antérieurs, jusqu'à concurrence d'une somme de 93,000 francs, laquelle sera répartie, sous un chapitre XIII nouveau, conformément au détail contenu dans ladite loi; ci	93,000 »
2° Par l'art. 1er de la loi du 25 juin 1853, *Moniteur* du 28, n° 179, il a été ouvert un crédit supplémentaire de 550,000 fr., à titre d'avance pour l'exercice courant, et à ajouter à l'art. 49 du chapitre X. — L'art. 2 porte : « Ce crédit sera affecté à la fabrication, dans les prisons, de toiles pour l'exportation. » Ci	550,000 »
Fr.	12,372,213 89

Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 31 décembre 1852, *Moniteur* du 4 janvier 1853, n° 4, à . . . . . fr.	2,161,878 34
1° Par l'art. 1er de la loi du 10 mars 1853, *Moniteur* du 12, n° 71, le Budget a été augmenté d'une somme de fr. 61,666 67 c., destinée à couvrir les frais d'établissement d'une légation belge en Russie; ci	61,666 67
2° Par l'art. 1er de la loi du 14 mars 1853, *Moniteur* du 15, n° 74, il a été accordé un crédit de 95,000 francs pour les réparations et l'armement, pendant six mois, du brick *Duc de Brabant*; l'art. 2 porte : « Ce crédit sera réparti sur les articles 41, 42 et 47 du chapitre VIII du Budget de l'exercice 1853. » Ci	95,000 »
Fr.	2,318,545 01

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 3 janvier 1853, *Moniteur* du 9, n° 9, à . . . . . fr.	6,678,021 39
1° Par l'art. 12 de la loi du 20 décembre 1851, *Moniteur* du 22, n° 356, il a été alloué 1,600,000 francs à rattacher aux Budgets de 1852, 1853 et 1854, répartis comme suit : 1° Subsides pour travaux d'hygiène publique, 600,000 francs; 2° Subsides pour construction et ameublement d'écoles, 1,000,000 de francs. — Conformément à la dépêche de la Cour des Comptes, en date du 11 mars 1853, 2e division, n° 66638, et à celle du Département de l'Intérieur, en date du 13 janvier 1853, n° 5823, la somme à rattacher au Budget de l'exercice 1852, concernant ces deux crédits, s'élève à fr. 198,753 05 c. — Reste fr. 1.401,246 95 c., dont la moitié à rattacher provisoirement au Budget de l'exercice 1853; ci	700,623 47
2° Par l'article unique de la loi du 14 mars 1853, *Moniteur* du 16, n° 75, il a été ouvert un crédit pour le payement du prix d'achat d'un tableau destiné au Musée royal de peinture et de sculpture (ce crédit formera l'art. 123 du chapitre XXIII du Budget), de	29,246 »
3° Par l'article unique de la loi du 25 mars 1853, *Moniteur* du 26, n° 85, il a été ouvert un crédit pour payer la part incombant à l'État dans les frais de confection de la sixième table générale des actes de l'acte civil (ce crédit formera l'art. 124), de.	84,500 »
4° Par l'art. 2 de la loi du 21 juin 1853, *Moniteur* du 23, n° 74, le Budget des dépenses du Ministère de l'Intérieur, pour 1853, est augmenté d'une somme de fr. 164,952 18 c., à répartir sur les art. 125, 126 et 127 du chapitre XXIV; ci .	164,952 18
Fr.	7,657,343 04

Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 24 mars 1853, *Moniteur* du 27, n° 86, à . . . fr.	16,470,903 85
1° Par l'art. 3 de la loi du 23 mars 1853, *Moniteur* du 25, n° 84, relative à la dotation de l'héritier présomptif du Roi, il a été ouvert un crédit pour couvrir, jusqu'à due concurrence, les frais de restauration et de grosses réparations des palais de la rue Ducale, à Bruxelles, et de Tervueren, de	100,000 »
2° Par l'article unique de la loi du 24 juin 1853, *Moniteur* du 1er juillet, n° 182, le crédit de 36,300 francs, formant l'art. 59 du Budget, a été majoré d'une somme de	100,000 »
Fr.	16,670,903 85

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR.	RESTANTS DISPONIBLES.
REPORT.	80,490,449 24	40,285,521 12	40,210,928 12
Département de la Guerre	35,981,521 34	20,539,575 08	15,441,946 26
— des Finances	10,854,310 »	2,116,635 09	*a*) 8,717,674 91
Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs.	2,018,000 »	185,203 76	*b*) 1,832,796 24
TOTAUX.	129,330,280 58	63,126,935 05	66,203,345 53

dépenses de l'exercice **1853**, *au* **1er** *septembre* **1853**.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 9 juin 1853, *Moniteur* du 12, n° 163, à	fr.	32,190,000 »
1° Par l'art. 1er de la loi du 31 mai 1853, *Moniteur* du 1er juin, n° 152, une somme de 274,000 francs est transférée du Budget du Département de la Guerre, pour l'exercice 1852, à l'art. 21, *Matériel du génie*, du Budget dudit Département pour l'exercice 1853, de.		274,000 »
2° Par l'art. 1er de la loi du 9 juin 1853, *Moniteur* du 12, n° 163, il a été ouvert un crédit applicable au payement de créances qui se rapportent à des exercices clos, qui restaient à liquider et qui sont détaillées dans le tableau annexé à ladite loi, de		16,921 34
3° Par l'art. 2 de la loi du 11 juin 1853, *Moniteur* du 14, n° 165, il a été ouvert un crédit extraordinaire pour continuer les travaux de démolition des forteresses condamnées, ainsi que pour d'autres travaux et dépenses se rapportant principalement au matériel de l'artillerie et du génie, de		3,500,600 »
	Fr.	35,981,521 34

Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 12 avril 1852, *Moniteur* du 17, n° 108, à	fr.	10,823,310 »
Par l'art. 1er de la loi du 23 mars 1853, *Moniteur* du 25, n° 84, il a été ouvert un crédit supplémentaire à répartir sur les articles 5 et 6 du chapitre 1er, de		11,000 »
	Fr.	10,834,310 »

a et *b*) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes et accises, et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes.

ANNEXE N° 6.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

CRÉDITS POUR LES SERVICES SPÉCIAUX

RATTACHÉS AUX BUDGETS DES EXERCICES 1840 A 1853.

Situation au 1er septembre 1853.

TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1er

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES 1840.	1842.	1843.	1845.	1846.
Département des Travaux publics.						
Chemin de fer.						
Loi du 21 juin 1840 . . . . . 4,489,877 39 Loi du 26 juin 1840 . . . . . 53,951,503 38	58,441,380 77	57,130,905 50	»	898,205 15	»	302,854 81
Routes pavées et ferrées.						
Loi du 21 juin 1840 . . . . . 510,122 61 Loi du 26 juin 1840 . . . . . 2,660,362 93	3,170,485 54	2,593,754 33	»	551,560 40	»	25,170 75
Achat de 4,000 actions de la Société Rhénane des chemins de fer.						
Loi du 1er mai 1840	3,349,600 »	3,349,600 »	»	»	»	»
Loi du 26 juin 1840						
Chemin de fer.						
Loi du 29 septembre 1842	24,000,000 »	»	19,438,725 56	»	4,440,625 65	»
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg.						
Loi du 29 septembre 1842	2,000,000 »	»	708,898 47	»	1,270,855 41	»
Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers.						
Loi du 29 septembre 1842	1,500,000 »	»	439,800 65	»	1,060,199 35	»
Canal du Ruppel au canal de Bois-le-Duc.						
Loi du 29 septembre 1842	1,750,000 »	»	1,750,000 »	»	»	»
Canal de Zelzaete à la mer du Nord.						
Loi du 26 juin 1842 . . . . . 1,250,000 » Loi du 18 juillet 1846 . . . . . 330,000 »	1,580,000 »	»	941,570 49	»	638,429 51	»
Département de la Marine.						
Acquisition de trois paquebots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de paquebots à vapeur pour le transport des voyageurs et des dépêches.						
Loi du 9 juillet 1843 . . . . . 1,000,000 » Restant disponible dont l'annulation est proposée dans le compte de l'exercice 1850 . . . . . 22,636 34	977,363 66	»	»	»	823,073 71	»
A REPORTER	96,768,829 97	63,074,257 83	23,278,995 17	1,449,765 61	8,254,061 83	328,005 56

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices **1840** *à* **1855**.

SEPTEMBRE 1855.

RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES								*Observations.*
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	TOTAL.	
»	»	24,300 06	»	85,139 45	»	»	58,441,580 77	
»	»	»	»	»	»	»	3,170,485 54	
»	»	»	»	»	»	»	5,540,600 »	
»	120,650 79	»	»	»	»	»	24,000,000 »	
»	20,266 12	»	»	»	»	»	2,000,000 »	
»	»	»	»	»	»	»	1,500,000 »	
»	»	»	»	»	»	»	1,750,000 »	
»	»	»	»	»	»	»	1,580,000 »	
»	153,389 95	»	»	»	»	»	977,363 66	
»	294,306 86	24,300 06	»	85,139 45	»	»	96,768,829 97	

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des crédits pour les services*

SITUATION AU 1er

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES				
		1840.	1842.	1845.	1845.	1846.
REPORT.	96,768,829 97	63,074,257 63	23,278,995 17	1,449,863 61	8,234,061 65	528,005 56
Département des Travaux publics.						
Tunnel de Cumptich.						
Loi du 7 mars 1845.	500,000 »	»	»	»	500.000 »	»
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.						
Loi du 6 avril 1845.	1,040,000 »	»	»	»	1,039.996 06	»
Chemin de fer et extension du matériel d'exploitation.						
Loi du 13 avril 1845	7,960,000 »	»	»	»	7,278.830 40	»
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.						
Loi du 16 mai 1845	3,500,000 »	»	»	»	3,434 770 48	»
Continuation des travaux du canal de la Campine.						
Loi du 24 septembre 1845	950,000 »	»	»	»	949.999 »	»
Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut.						
Loi du 18 juin 1846 . . . . . 800,000 »						
Loi du 28 mars 1847 . . . . . 250,000 »						
Loi du 17 avril 1848 . . . . . 400,000 »	1,950,000 »	»	»	»	»	919,109 19
Loi du 17 juillet 1849 . . . . . 500,000 »						
Canal de la Campine.						
Loi du 18 juin 1846	200,000 »	»	»	»	»	200.000 »
Réendiguement du polder de Lillo.						
Loi du 18 juillet 1846 . . . . . 508,000 »						
Loi du 17 avril 1848 . . . . . 12,000 »	520,000 »	»	»	»	»	517.682 20
Chemin de fer.						
Loi du 16 août 1846	5,712,000 »	»	»	»	»	3,256,003 14
Canal de Zelzaete (1re section).						
Loi du 28 mars 1847 . . . . . 650,000 »						
Loi du 17 avril 1848 . . . . . 100,000 »	750.000 »	»	»	»	»	»
A REPORTER.	117,651,789 97	23,074,257 63	23,278,995 17	1,449,763 61	21,257,684 17	5.221,700 09

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 *à* 1855.

SEPTEMBRE 1855.

RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES								*Observations.*
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	TOTAL.	
»	204,306 86	24,300 06	»	85,159 45	»	»	96,768,829 97	
»	»	»	»	»	»	»	300,000 »	
»	3 34	»	»	»	»	»	1,040,000 »	
»	447,365 05	»	325 15	»	»	233,455 40	7,960,000 »	
»	52,241 95	»	12,567 88	»	419 71	»	3,500,000 »	
»	1 »	»	»	»	»	»	950,000 »	
»	»	483,570 56	242,577 89	84,907 20	»	220,055 56	1,950,000 »	
»	»	»	»	»	»	»	200,000 »	
»	»	2,317 80	»	»	»	»	520,000 »	
»	»	436,789 68	15,722 23	3,116 12	»	428 83	3,712,960 »	
725,724 94	»	»	»	»	»	24,275 06	750,000 »	
725,724 94	795,918 18	946,977 00	270,001 15	173,162 77	419 71	478,194 05	117,651,789 97	

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des crédits pour les services*

SITUATION AU 1er

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES				
		1840.	1842.	1843.	1845.	1846.
REPORT.	117,651,789 97	63,074,257 63	25,278,995 17	1,449,763 61	21,257,684 17	5,221,700 09
Département des Travaux publics. (Suite.)						
Canal de Zelzaete (2e Section).						
Loi du 28 mars 1847. . . . . 720,000 »						
Loi du 17 avril 1848 . . . . . 435,000 »	1,555,000 »	»	»	»	»	»
Loi du 17 juillet 1849. . . . . 400,000 »						
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges.						
Loi du 28 mars 1847	380,000 »	»	»	»	»	»
Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.						
Loi du 15 mai 1847 . . . . . 340,000 »						
Restant disponible dont l'annulation est proposée dans le compte de 1851. . 4 37	339,995 63	»	»	»	»	»
Canal de la Campine.						
Loi du 15 mai 1847 . . . . . 280,000 »						
Loi du 17 avril 1848 . . . . . 154,000 »	434,000 »	»	»	»	»	»
Construction d'un canal de navigation, destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.						
Loi du 15 mai 1847	380,000 »	»	»	»	»	»
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.						
Loi du 22 mars 1848 . . . . . 2,000,000 »						
Loi du 10 mai 1848 . . . . . 800,000 »	3,600,000 »	»	»	»	»	»
Loi du 17 juillet 1849 . . . . . 800,000 »						
Chemin de fer.						
Loi du 21 avril 1848 . . . . . 5,000,000 »						
Loi du 24 mai 1848. . . . . 2,005,611 38	7,005,611 38	»	»	»	»	»
Canal de navigation latéral à la Meuse; de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.						
Loi du 4 juin 1850	500,000 »	»	»	»	»	»
A REPORTER.	132,136,396 98	63,074,257 63	25,278,995 17	1,449,763 61	21,257,684 17	5,221,700 09

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 *à* 1855.

SEPTEMBRE 1855.

RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES								*Observations.*
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	TOTAL.	
725,724 94	795,918 18	946,977 90	270,991 15	175,162 77	419 71	478,194 65	117,651,789 97	
1,387,285 50	»	»	167,714 50	»	»	»	1,555,000 »	
370,333 10	»	»	9,666 90	»	»	»	380,000 »	
520,186 54	»	»	15,809 09	»	»	»	559,995 63	
301,788 08	»	»	1,520 »	505 68	»	150,186 24	454,000 »	
357,325 95	»	»	5,625 72	10,489 75	»	6,560 58	380,000 »	
»	3,104,962 02	»	557,580 06	»	55,415 74	24,042 18	3,600,000 »	
»	4,940,610 48	»	1,045,088 40	416,825 06	255,735 07	349,354 57	7,005,611 58	
»	»	»	355,248 52	122,655 90	71,165 75	40,949 79	500,000 »	
3,668,642 11	8,899,490 68	946,977 90	2,227,244 34	725,617 22	378,736 25	1,029,287 81	132,130,396 98	

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des crédits pour les services*

SITUATION AU 1er

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES				
		1840.	1842.	1843.	1845.	1846.
REPORT.	132,150,396 98	63,074,257 63	25,278,995 17	1,449,763 61	21,237,684 17	5,221,700 09
Département des Travaux publics. (Suite.)						
Canal de Zelzaete à la Mer du Nord, entre St-Laurent et Damme.						
Loi du 4 juin 1850.	130,000 »	»	»	»	»	»
Canal de Deynze à Schipdonck.						
Loi du 4 juin 1850.	330,000 »	»	»	»	»	»
Département de l'Intérieur.						
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes.						
Loi du 4 juin 1850.	450,000 »	»	»	»	»	»
Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage.						
Loi du 6 juin 1851.	600,000 »	»	»	»	»	»
Département des Travaux publics.						
Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.						
Loi du 10 juin 1851	108,000 »	»	»	»	»	»
Loi du 20 décembre 1851 :						
Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	4,500,000 »	»	»	»	»	»
Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut . . . . . et Amélioration de l'écoulement des eaux de l'Escaut dans la traverse de la ville de Liége	8,000,000 »	»	»	»	»	»
A REPORTER.	146,254,396 98	63,074,257 63	25,278,995 17	1,449,763 61	21,237,684 17	5,221,700 09

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 *à* 1853.

SEPTEMBRE 1855.

RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES								*Observations.*
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	TOTAL.	
3,668,642 11	8,899,490 68	946,977 90	2,227,244 34	725,617 22	378,736 25	1.029.287 81	132,136.396 98	
»	»	»	59.198 62	15,090 97	32,093 55	43.616 86	130,000 »	
»	»	»	113.726 12	21,926 40	155.449 61	38,897 87	330,000 »	
»	»	»	179,504 21	209,418 98	61,000 »	16 81	450,000 »	
»	»	»	»	136,091 54	308.014 74	155,893 72	600,000 »	
»	»	»	»	»	97,200 »	10,800 »	108,000 »	
»	»	»	»	»	8,171 34	4,491,828 66	4,500,000 »	
»	»	»	»	»	664,026 09	7,335,973 91	8,000,000 »	
3,668,642 11	8,899,490 68	946,977 90	2,559,733 29	1,106,145 11	1,704,691 58	13,106,315 64	146,254,396 98	

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des crédits pour les services*

SITUATION AU 1er

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES				
		1840.	1842.	1845.	1848.	1846.
REPORT.	146,254,596 98	63,074,257 65	25,278,995 17	1,449,765 61	21,257,684 17	5,221,700 09
Département des Travaux publics. (Suite)						
Loi du 20 décembre 1851 :						
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	2,650,000 »	»	»	»	»	»
Continuation du canal de Deynze à la Mer du Nord, vers Heyst.	2,500,000 »	»	»	»	»	»
Approfondissement du canal de Gand à Bruges . .	1,000,000 »	»	»	»	»	»
Amélioration de l'écoulement des eaux de l'Escaut .	1,500,000 »	»	»	»	»	»
Amélioration des ports et côtes	400,000 »	»	»	»	»	»
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre.	650,000 »	»	»	»	»	»
Élargissement du canal de Bruxelles à Charleroy. .	1,000,000 »	»	»	»	»	»
Chemin de fer et extension du matériel de l'exploitation.	1,500,000 »	»	»	»	»	»
Construction de prisons	1,200,000 »	»	»	»	»	»
Amélioration de la Dendre	500,000 »	»	»	»	»	»
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes	600,000 »	»	»	»	»	»
Achèvement des lignes télégraphiques.						
Loi du 14 avril 1852	150,000 »	»	»	»	»	»
Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liége.						
Loi du 25 mars 1853	75,000 »	»	»	»	»	»
Chemins de fer (objets divers).						
Loi du 25 avril 1853	4,880,000 »	»	»	»	»	»
TOTAUX. . . .	164,859,596 98	63,074,257 65	25,278,995 17	1,449,765 61	21,257,684 17	5,221,700 09

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices **1840** *à* **1853.**

SEPTEMBRE 1853.

RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES								*Observations.*
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	TOTAL.	
3,668,642 11	8,899,490 68	946,977 90	2,559,733 29	1,106,145 11	1,704,691 58	15,106,515 64	140,254,396 98	
»	»	»	»	»	3,350 »	2,646,650 »	2,650,000 »	
»	»	»	»	»	3,698 »	2,496,302 »	2,500,000 »	
»	»	»	»	»	3,200 »	996,800 »	1,000,000 »	
»	»	»	»	»	1,580 95	1,498,419 05	1,500,000 »	
»	»	»	»	»	22,364 26	377,635 74	400,000 »	
»	»	»	»	»	17,007 84	632,992 16	650,000 »	
»	»	»	»	»	1,100 »	998,900 »	1,000,000 »	
»	»	»	»	»	452,178 50	1,047,821 50	1,500,000 »	
»	»	»	»	»	»	1,200,000 »	1,200,000 »	
»	»	»	»	»	63,434 04	436,565 96	500,000 »	
»	»	»	»	»	»	600,000 »	600,000 »	
»	»	»	»	»	67,673 82	82,326 18	150,000 »	
»	»	»	»	»	»	75,000 »	75,000 »	
»	»	»	»	»	»	4,880,000 »	4,880,000 »	
3,668,642 11	8,899,490 68	946,977 90	2,559,733 29	1,106,145 11	2,340,568 99	31,075,058 23	164,859,396 98	

ANNEXE N° 7.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS

DES EXERCICES 1830 A 1853,

Établissant la comparaison entre les prévisions d'après le vote de la Législature et les faits réalisés ou à réaliser constatés par les comptes rendus.

TABLEAU des résultats généraux des Budgets des exercices 1830 *à* 1855, *établissant ou à réaliser constatés*

EXERCICES.	PRÉVISIONS DES BUDGETS d'après LE VOTE PRIMITIF.		MODIFICATIONS apportées AUX ÉVALUATIONS PRIMITIVES par des lois spéciales.		PRÉVISIONS DES BUDGETS définitivement FIXÉES PAR LES LOIS.		FAITS RÉALISÉS par suite de l'exécu conformément aux
	RECETTE.	DÉPENSE.	Augmentation OU DIMINUTION de recette. (A. ou D.)	Augmentation OU DIMINUTION de dépense. (A. ou D.)	RECETTE.	DÉPENSE.	RECETTE.
1830. 4me trimestre.	29,807,149 98	31,286,097 41	»	»	29,807,149 98	31,286,097 41	29,807,149 98
1831.	120,025,460 21	122,606,475 83	»	»	120,025,460 21	122,606,475 83	120,025,460 21
1832.	157,616,185 30	209,123,966 01	»	D. 2,050,544 13	157,616,185 30	207,093,421 88	157,616,185 30
1833.	91,384,690 90	102,988,940 75	»	D. 3,547,000 »	91,384,690 90	99,441,940 75	95,350,419 34
1834.	100,874,320 67	97,423,580 31	D. 2,452,972 68	A. 5,601,390 11	98,421,347 99	103,024,970 42	100,852,307 75
1835.	94,256,819 80	89,188,445 33	»	A. 3,189,740 51	91,256,510 80	92,378,185 86	93,894,077 28
1836.	103,318,761 21	103,319,947 66	»	A. 1,667,450 59	103,318,761 21	104,987,398 25	106,090,078 86
1837.	101,931,068 84	103,820,918 01	»	A. 4,177,701 53	101,931,068 84	107,998,619 54	104,487,766 09
1838.	121,411,010 41	121,883,570 85	»	A. 1,819,906 98	121,411,010 41	123,733,477 83	124,668,599 86
1839.	120,102,337 23	120,995,905 78	»	A. 7,793,917 90	120,102,337 23	128,789,821 68	115,954,235 20
1840.	170,821,058 98	162,317,346 23	»	A. 6,434,034 64	170,821,058 98	168,751,380 87	169,468,951 52
1841.	101,464,665 04	103,850,186 47	»	A. 13,617,439 14	101,464,665 04	117,467,625 61	101,313,027 81
1842.	128,207,052 55	128,806,851 60	A. 50,000 »	A. 3,580,589 88	128,257,052 55	132,387,421 48	126,785,972 42
1843.	126,799,654 18	114,020,692 10	»	A. 8,153,093 64	126,799,654 18	122,182,787 74	125,483,145 66
							1,567,757,177 24
1844.	194,510,270 67	194,779,796 67	»	A. 6,650,130 59	194,510,270 67	201,458,927 06	198,810,508 75
1845.	128,624,685 61	131,609,069 66	»	A. 4,298,499 69	128,624,685 61	135,907,569 35	129,855,951 97
1846.	113,426,681 56	118,125,915 20	»	A. 5,990,973 12	113,426,681 56	124,116,888 32	114,064,045 37
1847.	115,657,353 12	120,121,218 49	»	A. 8,864,156 49	115,657,353 12	128,985,374 98	115,528,065 84
1848.	156,546,166 91	127,095,361 33	A. 290.000 »	A. 13,483,995 16	156,636,166 91	140,577,356 49	146,147,886 55
1849.	116,821,320 06	112,245,746 11	A. 800,000 »	A. 5,615,094 29	117,621,320 06	115,858,840 40	115,871,457 58
1850.	132,258,488 69	117,252,678 42	A. 2,000,000 »	A. 5,057,558 14	134,258,488 69	122,290,216 56	132,877,187 86
1851.	117,672,854 84	116,535,310 62	A. 450,000 »	A. 4,966,767 16	118,122,854 81	121,502,077 78	119,343,651 94
1852.	122,433,590 99	118,392,532 15	»	A. 17,626,170 49	122,433,590 99	136,018,702 64	128,650,841 97
1853.	155,521,825 25	154,688,907 54	A. 550,000 »	A. 5,717,011 27	156,071,825 25	160,405,918 81	157,161,697 97
			D. 2,452,972 68	D. 5,577,544 15			
			A. 4,140,000 »	A. 132,524,603 12			
	2,921,575,055 60	2,922,284,458 55	A. 1,687,027 32	A. 126,747,058 99	2,925,060,080 92	3,049,031,497 54	2,922,018,449 06
A DÉDUIRE les allocations du Budget de la Dette publique de 1832, pour l'exécution des art. 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.					123,971,416 62 37,546,340 74		
RESTE excédant de dépenses, d'après le vote des Chambres législatives . . . . . fr.					88,425,075 88		

la comparaison entre les prévisions d'apres le vote de la Législature et les faits réalisés par les comptes rendus.

LE A RÉALISER tion des Budgets, et comptes rendus	DIFFERENCES ENTRE LES EVALUATIONS ET LES FAITS REALISES				RÉSULTATS GÉNÉRAUX d'après LES COMPTES RENDUS		Observations
	RECETTE		DÉPENSE				
DÉPENSE.	En plus DU BUDGET	En moins DU BUDGET	En plus DU BUDGIT	En moins DU BUDGIT	Excedants de RECETTE.	Excedants de DEPENSE	
31,286,097 41	»	»	»	»	»	1,478,947 43	Réglé definitivement par la loi du 5 mars 1846
119,213,608 69	»	»	»	3,592,807 14	811,851 52	»	Idem
163,652,598 28	»	»	»	13,449,823 60	»	6,036,412 98	Idem
97,197,080 36	1,965,728 44			2,244,860 39	»	3,846,661 02	Réglé definitivement par la loi du 1er juin 1846
100,664,570 92	2,430,759 76	»	»	2,360,399 47	187,736 80	»	Idem
89,922,856 54	»	342,442 52		2,455,329 32	3,971,220 74	»	Idem
102,913,934 43	2,701,317 65	»	»	2,071,463 82	3,104,144 43	»	Réglé definitivement par la loi du 7 mai 1847
106,104,247 49	2,555,797 25	»	»	1,894,372 05	»	1,616,481 10	Idem
121,356,863 49	3,257,389 45	»	»	2,376,611 34	3,311,556 37	»	Idem
121,293,314 74	»	4,258,102 03	»	4,496,506 94	»	8,559,079 54	Idem
106,007,068 61	»	1,382,107 46		2,744,312 26	3,461,882 91	»	Idem
114,976,787 75	»	121,657 87	»	2,490,837 86	»	13,633,759 94	Réglé definitivement par la loi du 24 mai 1848
129,392,925 75	»	1,471,080 13		2,994,495 75	»	2,606,955 33	Idem
120,049,248 54	»	5,516,508 52		2,133,559 23	3,453,897 15	»	Réglé definitivement par la loi du 18 juillet 1849
1,587,033,203 »					18,282,269 92	37,578,295 64	
						19,296,025 72	
195,185,657 29	4,291,258 06	»	»	6,253,269 77	3,624,851 44	»	Le reglement des exercices 1844 et 1845 est proposé par des projets de loi déposés en 1re lecture de la Chambre des Representants du 7 mai 1850
134,389,349 89	1,231,266 36	»	»	1,518,219 46	»	4,555,597 92	
122,752,999 29	637,561 81	»	»	1,363,889 03	»	8,688,955 92	Le reglement de l'ex 1846 est proposé par un projet de loi déposé en 1re lecture de la Chambre des Repr du 15 juill 1851
127,572,374 99	»	2,129,289 28	»	1,412,999 99	»	14,044,311 15	Resultats du compte definitif
					3,624,851 44	46,562,690 71	
						42,937,839 27	
135,060,593 37	»	10,518,280 36	»	5,516,761 12	11,057,291 18	»	Idem
112,267,069 13	»	3,749,882 48	»	3,591,771 27	1,604,568 45	»	Idem
118,750,904 76	»	1,381,300 85	»	3,559,311 80	14,146,285 10	»	Idem
118,627,460 84	1,220,817 10	»	»	2,674,616 94	716,191 10	»	Idem
					27,524,133 83	42,937,839 27	
						15,413,705 44	
135,018,702 64	6,217,450 98	»	»	1,000,000 »	»	6,367,860 67	Résultats presumés du compte definitif
159,405,918 81	1,089,872 72	»	»	1,000,000 »	»	2,244,220 84	
2,946,044,236 01	27,698,999 58	28,040,631 44	»	102,987,261 53	»	24,025,786 95	
	1,041,631 86		102,987,261 53				

Excedant de dépenses résultant de l'exécution des Budgets . . . fr 24,025,786 95

ANNEXE N° 8.

APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1853 inclusivement.

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprisces dans les résultats des Budgets des exercices **1830** *à* **1853** *inclusivement.*

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	Résultat GÉNÉRAL.
Produit des domaines vendus (*loi du 27 décembre 1822*), versé en certificats de rentes remboursables, dits *Domeinlasrenten*, portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État	2,705,573 99	5,914,787 69	5,151,679 33	5,292,105 42	4,150,969 99	2,818,851 58	3,387,446 47	2,772,515 85	1,158,485 05	96,806 23	92,697 66	201 64	19,015 87	193,298 18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	33,754,454 95
Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État	599,354 65	884,857 49	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,484,212 12
Produit de l'emprunt de 12 millions de florins	»	25,104,966 80	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25,104,966 80
— — de 10 millions de florins	»	21,985,245 31	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21,985,245 31
— — de 48 millions de florins (100,800,000 francs)	»	»	74,592,462 76	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	74,592,462 76
— — du 18 juin 1836 (*50 millions de francs de capital*, à 4 p. %). Cet emprunt a produit net une somme de . . . . . fr.	27,364,163 74																								
Il restait disponible au 1er septembre 1850, sur le million de francs réservé pour les payements à faire aux concessionnaires de la Sambre canalisée	10,517 34	»	»	»	10,000,000	»	1,490,000	»	15,374,163 74	»	»	»	»	250,000	»	»	114,682 66	»	100,000	»	25,000	»	»	»	»	27,353,846 40
RESTE la somme portée en recette dans les comptes de l'État. . . fr.	27,353,846 40																								
Subvention de guerre. (*Lois des 28 décembre 1834 et 9 août 1835.*)	»	»	»	»	»	4,533,716 62	»	»	1,459 21	1,571 72	1,725 06	»	3,472 76	685 90	1,189 13	524 82	3,175 73	294 68	1,547 08	451 31	»	»	»	»	4,549,814 02
Produit des ventes de domaines. (*Loi du 26 septembre 1835.*)	»	»	»	»	»	»	»	46,826 98	38,054 67	33,263 86	25,172 64	14,964 02	2,527 98	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	160,810 15
— de l'emprunt du 25 mai 1838 (*50,850,800 francs de capital*, à 5 p. %)	»	»	»	»	»	»	»	10,000,000	» 25,778,033 70	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	35,778,033 70
Remboursement du prêt fait à la Banque de Belgique en vertu de la loi du 1er janvier 1850	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5,896,897 40	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5,896,897 40
Produit de la négociation des obligations à 4 1/2 p. %, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844	»	»	»	»	»	»	»	»	»	103,102 60	»	»	»	»	»	9,897,003 78	»	»	»	»	»	»	»	»	10,000,106 38
— de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 *francs de capital*, à 5 p. %)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12,000,000	» 68,112,791 32	»	»	1,449,763 61	»	»	328,005 56	»	»	24,300 06	»	85,139 45	»	»	82,000,000 »
Produit des ventes de domaines. — Loi du 27 mai 1837 . . . . . fr.	904,488 08																								
— 30 juin 1840	1,122,006 78																								
MONTANT DU PRODUIT. . . fr.	2,026,494 86	»	»	»	»	»	»	»	857,906 12	»															
Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842	159,072 83										660,000	»	»	24,704 97	5,885 77	»	»	»	»	340,927 17	»	»	»	»	1,867,422 03
RESTE NET porté en recette dans les comptes de l'État. fr.	1,867,422 03																								
Produit de l'emprunt du 29 septembre 1842 (*fr. 28,621,718 40 c^t de capital*, à 5 p. %)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22,337,424 68	»	»	6,771,658 41	»	»	140,916 91	»	»	»	»	»	29,250,000 »
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16,462,458 90	»	»	404,595 09	»	»	»	»	57,260 81	725,463 94	500,000 »	18,147,578 74
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 28 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la *British Queen*	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	150,000 »	»	»	»	»	»	»	»	150,000 »
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. %, et dont il a été fait recette au profit du trésor	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	282,186 67	211,640 »	»	»	»	»	»	»	»	»	493,826 67
Idem des emprunts à 5 p. % de 1840 et de 1842, et attribuées au trésor par la loi du 14 juin 1853	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5,985,776 27	5,985,776 27
Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. % (84,656,000 *francs de capital*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	88,042,240 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	88,042,240 »
— des ventes de domaines, en vertu de la loi du 3 février 1845	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	491,330 76	504,476 30	454,602 79	278,486 92	326,706 03	450,940 87	685,287 09	1,016,931 13	1,000,000 »	5,188,961 89
— des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	37,014,121 10	102,292 10	33,485 41	136 95	»	»	37,150,035 56
— de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849, *Moniteur* n° 174	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16,547,668 69	»	»	»	16,547,668 69
Versement des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général détenu par la Société générale (période du 20 octobre 1830 au 8 novembre 1835)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,871,058 79	»	»	1,871,058 79
Produit de l'emprunt du 29 décembre 1851 (26,000,000 *de francs de capital nominal*, à 5 p. %)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,570,201 02	24,750,798 98	26,130,000 »	
Produit à titre de dépenses périmées — Exercice 1830 . . . . . fr.	85,249 73																								
— 1831	54,426 30																								
— 1832	129,856 80																								
— 1833	45,998 23																								
— 1834	57,922 27																								
— 1835	44,855 30																								
— 1836	48,612 05																								
— 1837	44,715 95																								
— 1838	59,052 92																								
— 1839	71,054 77																								
— 1840	74,296 46																								
— 1841	60,395 67						267,552 92	45,998 23	57,922 27	44,855 30	48,612 05	44,715 95	59,052 92	71,054 77	74,296 46	60,395 67	92,787 38	84,000 »	85,705 12	»	»	»	197,884 58	»	»	1,215,573 62
— 1842	92,787 38																								
— 1843	84,000 »																								
— 1844	85,705 12																								
— 1845 . . . . . fr.	52,296 60																								
— 1846	65,388 27																								
— 1847	80,199 62																								
	197,884 58																								
	1,215,573 62																								
TOTAUX DES RECETTES EXTRAORDINAIRES. . . . . fr.	3,504,928 62	53,889,857 29	79,744,143 09	5,292,105 42	14,150,969 99	9,110,101 12	18,807,608 44	13,715,171 22	27,020,867 95	16,180,253 86	68,957,100 63	54,218 58	22,458,181 03	18,454,586 82	88,586,009 47	17,579,827 81	1,474,658 68	638,600 59	37,800,999 18	455,749 50	16,812,094 97	1,925,708 88	4,981,654 88	32,245,575 25	552,496,773 25

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices **1830** *à* **1853** *inclusivement.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	Résultat GÉNÉRAL.
Certificats de rentes remboursables, dit *Domein-losrenten*, portés en dépense pour ordre dans les comptes de l'État	2,705,573 99	5,914,787 69	5,151,679 35	5,292,105 42	4,150,969 99	2,818,851 58	3,387,446 47	2,772,515 85	1,158,485 05	96,806 25	92,697 66	201 64	19,015 87	193,298 18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	33,754,434 05
Autres dépenses pour ordre comprises dans les comptes de l'État	599,354 63	884,857 49	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,484,212 12
Dépenses périmées des exercices apurés	85,249 75	54,426 39	129,856 80	45,998 25	57,922 27	44,835 30	48,012 05	44,713 95	39,052 92	71,034 77	74,296 46	60,395 67	92,787 58	84,606 »	83,703 12	52,296 69	65,388 27	80,199 62	»	»	»	»	»	»	1,215,373 26
Dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays, acquittées avec le produit des emprunts de 12 et 10 millions de florins	»	46,205,354 62	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	46,205,354 62
Remboursement des emprunts de 12 et 10 millions de florins, effectué au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins (100,800,000 *francs*, à 5 p. %)	»	»	46,879,423 28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	46,879,423 28
Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins	»	»	27,715,040 48	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	27,715,040 48
Construction des chemins de fer. — Loi du 1er mai 1834	10,000,000 »																								
— 18 juin 1836	14,524,165 74																								
— 26 mai et 12 novembre 1837	9,066,448 57																								
— 25 mai 1838	23,200,807 82																								
— 28 décembre 1839	11,051,262 85																								
— 21 juin 1840	4,489,877 30																								
— 26 id.	53,951,503 38																								
— 29 septembre 1842	24,000,000 »																								
— 13 avril 1845	7,000,000 »																								
— 16 août 1846	5,712,960 »																								
— 21 avril 1848	5,000,000 »																								
— 24 mai 1848	2,005,611 38																								
— 20 décembre 1851 (§ 10e. 500,000 » ; § 11e. 1,000,000 »)	1,500,000 »																								
— 25 avril 1853 (objets divers)	4,880,000 »																								
	175,322,035 13				10,000,000 »	»	14,524,165 74	9,066,448 57	23,200,807 82	11,051,262 85	57,130,905 50	»	19,438,725 56	808,203 15	»	11,719,480 05	3,559,737 05	»	5,508,626 52	461,089 74	1,061,153 78	505,078 63	705,913 57	6,511,060 10	175,322,035 13
Acquisition de l'hôtel Torrington (*Ministère de l'Intérieur*)	»	»	»	»	180,000 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	180,000 »
Rachat de la Sambre canalisée. (*Loi du 26 septembre 1835, approuvant la transaction du 15 avril et le contrat du 3 août de la même année.*) — Loi du 26 septembre 1835	1,490,000 »																								
— 18 juin 1836 (*réservé en vertu de l'art. 10 de la transaction du 15 avril 1836*)	1,000,000 »																								
— 17 avril 1845	4,466,426 60																								
Payements du Gouvernement actuel	6,956,426 60					1,490,000 »	500,000 »							4,716,426 60	»	114,682 66	»	100,000 »	25,000 »						6,946,109 26
— — précédent	5,019,082 89																								
Créance de la dame veuve Thirionnet (fl. 63,091 88 c[t])	133,527 78																								
Dépense totale. . . . fr.	13,009,037 27																								
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, perçue pendant le cours de l'exercice 1835	»	»	»	»	»	4,533,716 62	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,533,716 62
Rachat du canal de Charleroy. (*Loi du 1er juin 1839, approuvant la convention du 6 novembre 1834.*) — Arrêté du Gouv. prov. du 15 déc. 1830. fl. 100,000 »	211,640 21																								
— — du 14 avril 1831. fl. 1,000,000 »	2,116,402 11																								
Loi du 1er juin 1839 (période du 20 juin 1839 au 1er août 1840)	4,700,067 55																								
Loi du 20 décembre 1851 (élargissement du canal)	1,000,000 »																								
Payements faits par le Gouvernement actuel	8,088,109 87									385,802 47	661,375 66	661,375 66	661,375 66	661,375 66	661,375 66	661,375 66	406,011 12	»	»	»	»	1,100 »	908,000 »	8,088,109 87
— par le Gouvern. précédent (2,900,000 fl.)	6,157,566 13																								
Dépense totale. . . . fr.	14,225,676 »																								
Construction de routes pavées et ferrées — Loi du 18 juin 1836	550,000 »																								
— 12 novembre 1837	935,551 45																								
— 25 mai 1838	2,577,225 88																								
— 28 décembre 1839.	968,737 15																								
— 21 juin 1840	510,122 61						350,000 »	935,551 45	2,577,225 88	968,737 15	2,593,754 53	»	»	551,560 46	»	»	25,170 75	»	»	»	»	»	»	»	8,000,000 »
— 26 id.	2,660,362 93																								
Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1836 et 1er juin 1838	8,000,000 »																								
Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (*Loi du 13 mars 1837.*)	»	»	»	»	»	»	315,000 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	315,000 »
Réendiguement des polders de Borgerweert, Lillo et Liefkenshoek. (*Loi du 25 mai 1837.*)	»	»	»	»	»	»	»	2,979,899 13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,979,899 13
Prêt à la Banque de Belgique. (*Loi du 1er janvier 1839.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,896,897 40	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,896,897 40
Achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. (*Loi des 1er mai et 26 juin 1840.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,349,600 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,349,600 »

Suite des **DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.**

	Montant des allocations.	Montant des dépenses.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	Résultat GÉNÉRAL.
Acquisitions de biens avoisinant ou enclavés dans le domaine de Laeken																											
Loi du 27 mai 1837	100,000 »	89,631 82								89,631 82																	89,631 82
— 30 juin 1840	660,000 »	659,445 57											659,445 57														659,445 57
Loi du 4 janvier 1842. (*Budget des dépenses pour ordre*)	760,000 »	749,077 39																									749,077 39
	500,000 »	159,072 83																									
Montant des acquisitions		908,150 22																									
Crédits non consommés par les dépenses		351,849 78																									
	1,260,000 »	1,260,000 »																									
Acquisition du bateau à vapeur *British Queen*. (*Loi du 28 février 1842.*) Crédit alloué par la loi du 28 février 1842		1,520,000 »																									
Complément de la dépense imputée sur l'art. 2 du chap. XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1841		327,352 48												1,847,352 48													1,847,352 48
		1,847,352 48																									
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la *British Queen*. (*Loi du 28 février 1842.*)															150,000 »												150,000 »
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg. (*Loi du 29 septembre 1842.*)															708,898 47			1,270,855 41			20,266 12						2,000,000 »
Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers															459,800 65			1,060,199 35		526,186 34			13,809 09		97,200 »	10,800 »	2,147,995 63
Loi du 29 septembre 1842	1,500,000 »																										
— 15 mai 1847	540,000 »																										
— 10 juin 1851	108,000 »																										
	2,148,000 »																										
A déduire : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1851	4 37																										
Reste pour la dépense réelle		2,147,995 63																									
Canal du Ruppel au canal de Bois-le-Duc, ou canal de la Campine. (*Loi du 18 février 1843.*)																											
Loi du 29 septembre 1842	1,750,000 »														1,750,000 »		1,110,000 »	949,999 »	200,000 »	301,788 08	1 »		1,520 »	505 68	»	130,186 24	4,444,000 »
— 24 juillet 1844	1,110,000 »																										
— 24 septembre 1845	950,000 »																										
— 18 juin 1846	200,000 »																										
— 15 mai 1847	280,000 »																										
— 17 avril 1848	154,000 »																										
	4,444,000 »																										
Canal de Zelzaete															941,570 49			658,429 51		2,115,010 44			206,913 12	15,090 97	32,095 55	67,891 92	4,015,000 »
A la mer du Nord. Loi du 26 juin 1842	1,250,000 »																										
— 18 juillet 1846	350,000 »																										
Première section. — 28 mars 1847	650,000 »																										
— 17 avril 1848	100,000 »																										
Deuxième section. — 28 mars 1847	720,000 »																										
— 17 avril 1848	435,000 »																										
— 17 juillet 1849	400,000 »																										
A la Mer du Nord, entre St-Laurent et Damme. (*Loi du 4 juin 1850.*)	150,000 »																										
	4,015,000 »																										
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (*Loi du 21 mai 1845.*)																3,551,258 50											3,551,258 50
Rachat du capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. %, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 65 du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842																	84,056,000 »										84,056,000 »
Acquisition de trois paquebots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de paquebots à vapeur pour le transport des voyageurs et des dépêches. (*Loi du 9 juillet 1845.*)																		823,973 71			153,389 95						977,363 66
Tunnel de Cumptich. (*Loi du 7 mars 1845.*)																		300,000 »									300,000 »
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine																											
Loi du 6 avril 1845	1,040,000 »																										
— 15 mai 1842	380,000 »																	1,030,996 66		357,523 95	3 34		5,625 72	10,489 75		6,360 58	1,420,000 »
	1,420,000 »																										

Suite des **DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.**

	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	Résultat GÉNÉRAL.
Propriétés acquises de M. Duchastel, situées près du domaine de Terveuren. (*Loi du 17 avril 1845.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	39,402 65	»	»	»	»	»	»	»	»	39,402 65
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc — Loi du 16 mai 1845	3,500,000 »																								
— 22 mars 1848	2,000,000 »																								
— 18 mai 1849	800,000 »															3,434,770 48	»	»	3,217,263 95	»	725,300 40	122,655 90	125,001 18	64,991 97	7,690,000 »
— 17 juillet 1849	800,000 »																								
— 4 juillet 1850	590,000 »																								
	7,690,000 »																								
Mesures relatives aux subsistances — Loi du 21 septembre 1845	2,000,000 »																								
— 20 décembre 1846	1,500,000 »																								
— 6 mai 1847	300,000 »															1,007,530 40	1,409,215 50	787,085 20	»	»	»	»	»	»	4,283,840 10
— 31 décembre 1847	500,000 »																								
	4,300,000 »																								
Crédits non consommés par les dépenses	16,159 90																								
RESTE DÉPENSES. fr.	4,283,840 10																								
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles. (*Ministère des Finances.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	52,504 57	209,995 43	»	»	»	»	»	»	»	262,500 »
Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut — Loi du 18 juin 1846	800,000 »																								
— 28 mars 1847	250,000 »																								
— 17 avril 1848	400,000 »																								
— 17 juillet 1849	500,000 »																								
— 4 juin 1850	350,000 »																910,109 19	»	»	485,570 56	350,104 01	106,855 60	100,728 50	4,255,054 28	9,280,000 »
— 20 décembre 1851.	2,500,000 »																								
— id.	1,500,000 »																								
	6,280,000 »																								
Récndiguement du polder de Lillo — Loi du 18 juillet 1840.	508,000 »																								
— 17 avril 1848	12,000 »																517,682 20	»	»	2,317 80	»	»	»	»	520,000 »
	520,000 »																								
Perfectionnement de l'industrie linière. (*Loi du 20 décembre 1846.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	300,000 »	»	»	»	»	»	»	»	300,000 »
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements, à la colonisation, ainsi qu'au drainage. — Loi du 20 décembre 1846	150,000 »																								
— 25 mars 1847	350,000 »																								
— 6 juin 1851	600,000 »																500,000 »	»	»	»	»	156,091 54	308,014 74	250,893 72	1,175,000 »
— 25 mars 1853	75,000 »																								
	1,175,000 »																								
Hôtel rue du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Hauman. (*Loi du 8 mars 1847.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	165,000 »	»	»	»	»	»	»	165,000 »
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges. (*Loi du 28 mars 1847.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	370,338 10	»	»	9,661 90	»	»	»	380,000 »
Acquisition de deux hôtels, n°s 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie, à Bruxelles. (*Loi du 8 mai 1847.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	400,000 »	»	»	»	»	»	»	400,000 »
Maintien du travail industriel, agricole et artistique; exportation des fabricats et produits belges, et toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières. — Loi du 18 avril 1848	2,000,000 »																		2,000,000 »	500,000 »	500,000 »	»	»	»	3,000,000 »
— 21 juin 1849	500,000 »																								
	3,000,000 »																								
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre — Loi du 15 avril 1848.	9,000,000 »																								
Économie sur ce crédit.	2,200,000 »																								
Montant des dépenses	6,800,000 »																								
Loi du 3 avril 1852	4,700,000 »																								
— 11 juin 1853 (démolition des forteresses).	3,500,000 »																		6,800,000 »	»	»	»	4,700,000 »	3,500,000 »	15,000,000 »
	15,000,000 »																								
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes. (*Loi du 4 juin 1850.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	170,504 21	209,418 98	61,000 »	16 81	450,000 »
Établissement des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État — Loi du 4 juin 1850	250,000 »																				250,000 »	»	67,073 82	82,926 18	400,000 »
— 20 décembre 1851	150,000 »																								
	400,000 »																								
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (*Loi du 20 décembre 1851.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8,171 34	4,491,828 66	4,500,000 »
Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut et amélioration de l'écoulement des eaux de l'Escaut dans la traverse de la ville de Liége. (*Loi du 20 décembre 1851.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	604,026 09	7,395,973 91	8,000,000 »
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Démer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. (*Loi du 20 décembre 1851.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,350 »	2,046,650 »	2,050,000 »
Approfondissement du canal de Gand à Bruges (*Loi du 20 décembre 1851.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,200 »	996,800 »	1,000,000 »
Amélioration des ports et côtes. (*Loi du 20 décembre 1851.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22,364 26	377,635 74	400,000 »
— de l'écoulement des eaux de la Sambre. (*Loi du 20 décembre 1851.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17,097 84	632,902 16	650,000 »
Construction de prisons. (*Loi du 20 décembre 1851.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,200,000 »	1,200,000 »
Amélioration de la Dendre. (*Loi du 20 décembre 1851.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	63,434 04	436,565 96	500,000 »
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes. (*Loi du 20 décembre 1851.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	600,000 »	600,000 »
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (*Loi du 14 décembre 1852.*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	215,000 »	215,000 »
TOTAUX DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. fr.	3,599,818 56	55,175,828 50	70,873,999 80	5,558,103 65	14,388,893 20	8,887,403 50	10,125,222 20	15,880,760 75	20,975,571 67	16,450,540 87	64,562,072 98	2,509,503 45	24,202,174 68	10,650,728 35	80,511,078 78	24,155,485 80	8,202,310 41	5,290,926 03	17,724,400 68	1,446,977 90	3,509,735 20	1,106,145 11	7,255,268 09	54,576,238 23	557,971,170 69

ANNEXE N° 9.

TABLEAU

PRÉSENTANT LES RÉSULTATS DES BUDGETS

DES EXERCICES 1830 A 1855 INCLUSIVEMENT,

Dégagés des recettes et des dépenses extraordinaires qui ont été rattachées à ces exercices.

TABLEAU présentant les résultats des Budgets des exercices extraordinaires qui ont été

EXERCICES.	BUDGET ORDINAIRE.				BUDGET		
	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT DE RECETTE	EXCÉDANT DE DÉPENSE.	Ressources EXTRAORDINAIRES et spéciales.	RECETTES POUR ORDRE.	TOTAL DES RECETTES.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
1830	26,502,221 36	27,686,278 85	»	1,184,057 49	»	3,304,928 62	3,304,928 62
1831	66,135,602 92	64,037,780 39	2,097,822 53	»	47,090,212 11	6,799,645 18	53,889,857 29
1832	77,872,012 21	83,778,598 39	»	5,906,586 18	74,592,463 76	5,151,679 33	79,744,143 09
1833	88,058,313 92	91,858,976 71	»	3,800,662 79	»	5,292,105 42	5,292,105 42
1834	86,701,337 76	86,275,678 69	425,659 07	»	10,000,000 »	4,150,969 99	14,150,969 99
1835	84,783,976 16	81,035,453 04	3,748,523 12	»	6,291,249 51	2,818,851 58	9,110,101 12
1836	87,212,470 42	83,790,712 17	3,421,758 25	»	15,420,181 97	3,387,446 47	18,807,628 44
1837	90,772,594 87	90,217,486 74	555,108 13	»	10,042,655 37	2,772,515 85	13,715,171 22
1838	97,647,531 95	94,381,291 82	3,266,240 11	»	25,862,382 88	1,158,485 05	27,020,867 93
1839	99,753,981 34	107,842,775 87	»	8,088,792 53	16,085,447 63	96,806 23	16,180,253 86
1840	100,531,850 89	101,444,995 03	»	913,144 14	68,844,402 97	92,697 66	68,937,100 63
1841	101,288,809 23	112,407,484 30	»	11,118,675 07	54,016 94	201 64	54,218 58
1842	104,327,791 39	105,190,751 67	»	862,960 28	22,439,165 16	19,015 87	22,458,181 03
1843	105,048,758 84	109,392,520 16	»	4,343,761 32	18,241,088 64	193,298 18	18,434,386 82
1844	110,424,499 26	108,674,578 51	1,749,920 75	»	88,386,009 47	»	88,386,009 47
1845	112,276,124 16	110,253,864 09	2,012,260 07	»	17,579,827 81	»	17,579,827 81
1846	112,589,384 69	114,550,688 88	»	1,961,304 19	1,474,658 68	»	1,474,658 68
1847	112,889,465 25	122,281,448 06	»	9,391,984 81	638,600 59	»	638,600 59
1848	108,316,887 37	117,336,104 69	»	9,019,217 32	27,800,999 18	»	37,800,999 18
1849	113,417,688 08	110,820,091 23	2,597,596 85	»	455,749 50	»	455,749 50
1850	116,065,092 89	115,421,171 47	643,921 42	»	16,812,094 97	»	16,812,094 97
1851	118,317,943 06	117,521,315 73	796,627 33	»	1,025,708 88	»	1,025,708 88
1852	123,669,187 09	127,763,333 65	»	4,094,146 56	4,981,654 88	»	4,981,654 88
1853	124,918,122 72	124,829,680 58	88,442 14	»	32,243,575 25	»	32,243,575 25
	2,369,521,675 81	2,408,775,059 32	21,455,879 77	60,685,263 28	517,258,126 18	55,238,647 07	552,496,773 25
			39,251,383 51				

1830 *à* 1853 *inclusivement, dégagés des recettes et des dépenses rattachées à ces exercices.*

EXTRAORDINAIRE.					RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS.			
DÉPENSES extraordinaires.	DÉPENSES POUR ORDRE.	TOTAL DES DÉPENSES.	EXCÉDANT DE RECETTE.	EXCÉDANT DE DÉPENSE.	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT DE RECETTE.	EXCÉDANT DE DÉPENSE.
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.
294,889 94	3,304,928 62	3,599,818 56	»	294,889 94	29,807,149 98	31,286,097 41	»	1,478,947 43
48,376,183 12	6,709,645 18	55,175,828 30	»	1,285,971 01	120,025,460 21	119,213,608 69	811,851 52	»
74,722,320 56	5,151,679 33	79,873,999 89	»	129,856 80	157,616,185 30	163,652,598 28	»	6,036,412 98
45,998 23	5,292,105 42	5,338,103 65	»	45,998 23	93,550,419 34	97,197,080 36	»	3,646,661 02
10,237,922 27	4,150,969 99	14,388,892 26	»	237,922 27	100,852,307 75	100,664,570 95	187,736 80	»
6,068,551 92	2,818,851 58	8,887,403 50	222,697 62	»	93,894,077 28	89,922,856 54	3,971,220 74	»
15,737,775 79	3,387,446 47	19,125,222 26	»	317,613 82	106,020,078 86	102,915,934 43	3,104,144 43	»
13,114,244 90	2,772,515 85	15,886,760 75	»	2,171,589 53	104,487,766 09	106,104,217 49	»	1,616,481 40
25,817,080 62	1,158,485 05	26,975,571 67	45,296 26	»	124,668,399 86	121,356,863 49	3,311,536 37	»
16,353,734 64	96,806 25	16,450,540 87	»	270,287 01	115,934,235 20	124,293,314 74	»	8,359,079 54
64,469,575 32	92,697 66	64,562,072 98	4,375,027 65	»	169,468,951 52	166,007,068 61	3,461,882 91	»
2,569,101 81	201 64	2,569,303 45	»	2,845,084 87	101,343,027 81	114,976,787 75	»	13,633,759 94
24,183,158 21	19,015 87	24,202,174 08	»	1,745,993 05	126,785,972 42	129,392,925 75	»	2,606,953 33
10,463,430 17	195,298 18	10,658,728 35	7,777,658 47	»	125,485,145 66	120,049,248 51	5,435,897 15	»
86,311,078 78	»	86,311,078 78	1,874,930 69	»	198,810,508 75	195,185,657 29	3,624,851 44	»
24,155,485 80	»	24,155,485 80	»	6,573,657 99	129,855,951 97	134,389,349 89	»	4,533,397 92
8,202,310 41	»	8,202,310 41	»	6,727,631 75	114,064,043 37	122,752,999 29	»	8,688,955 92
5,290,926 93	»	5,290,926 93	»	4,652,326 34	113,528,065 84	127,573,374 99	»	14,044,311 15
17,724,490 68	»	17,724,490 68	20,076,508 50	»	146,117,886 55	135,060,595 37	11,057,291 18	»
1,446,977 90	»	1,446,977 90	»	993,228 40	113,871,437 58	112,267,069 13	1,604,368 45	»
3,309,735 29	»	3,309,735 29	13,502,361 68	»	132,877,187 86	118,730,904 76	14,146,283 10	»
1,106,145 11	»	1,106,145 11	»	80,436 23	119,343,651 94	118,627,460 84	716,191 10	»
7,255,368 99	»	7,255,368 99	»	2,275,714 11	128,650,841 97	135,018,702 64	»	6,367,860 67
34,576,258 25	»	34,576,258 25	»	2,532,662 98	157,161,697 97	159,405,918 81	»	2,244,220 84
502,052,329 62	35,238,647 07	537,271,176 69	47,874,480 87	32,648,884 51	2,922,018,449 06	2,946,044,236 01	49,451,255 19	73,457,042 14
			15,225,596 36				24,025,786 95	

ANNEXE N° 10.

APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSOLIDÉE.

APERÇU GÉNÉRAL de la Dette constituée, à la date du 1er mai pour les dettes à 4 et à 2 1/2 p. %, et à celle

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE.	
Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 5 novembre 1842	»
Cession faite à l'État par la ville de Bruxelles de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art	»
Dérivant de l'exécution de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842.	2 1/2 p. %.
Provenant de l'exécution de la loi du 1er mai 1842, sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution	3 p. %.
Résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. %, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement).	4 1/2 p. %. (Conversion.)
L'emprunt de 84,656,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante :	
1° fr. 84,656,000 » au rachat du capital de 169,312,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. %, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842;	4 1/2 p. %. (Emprunt.)
2° » 3,386,240 » ont été portés en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.	
Le capital des emprunts à 5 p. %, autorisés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848, s'élève à . . . fr. 37,513,940 »	
Sur cette somme il faut imputer celle de (1re partie) . . . . . 9,000,000 » alloué au Département de la Guerre par la loi du 15 avril 1848 (*Moniteur* n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles jusqu'au 1er septembre 1848.	5 p. % (1848).
Différence portée à la dette extraordinaire. . . . fr. 28,513,940 »	
DETTE EXTRAORDINAIRE CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.	
L'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, a produit une somme effective de fr. 27,364,165 74 c., qui a été spécialement affectée :	
1° Au remboursement des bons du trésor émis en 1834, pour le chemin de fer;	
2° Au remboursement des bons du trésor émis pour la rétrocession de la Sambre canalisée;	4 p. %.
3° Jusqu'à concurrence du complément du produit de l'emprunt, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, et à la continuation des travaux du chemin de fer.	
L'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, a produit une somme effective de fr. 35,778,035 70 c., qui a été spécialement affectée :	
1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées;	3 p. %.
2° A la continuation des travaux du chemin de fer.	
L'emprunt de 86,940,000 francs a été autorisé et réalisé à concurrence d'un capital effectif de 82,000,000 de francs, qui a été affecté comme suit :	
1° fr. 57,666,000 » à la continuation des lignes décrétées du chemin de fer;	
2° » 12,000,000 » à l'extinction des bons du trésor émis pour travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;	
3° » 3,349,600 » à solder le prix d'achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan;	5 p. % (1840).
4° » 3,945,866 31 à acquitter des créances arriérées dues pour construction de routes pavées et ferrées;	
5° » 5,038,533 69 à l'extinction de bons du trésor.	
L'emprunt de fr. 28,621,718 40 c. a été contracté en vertu de la loi du 29 septembre 1842, pour réaliser un capital effectif de 29,250,000 francs, qui a été affecté comme suit :	
1° fr. 24,000,000 » à l'achèvement du chemin de fer (bâtiments et clôtures des stations et matériel de locomotion);	
2° » 2,000,000 » à la création et à l'amélioration des voies de communication du Luxembourg;	5 p. % (1842).
3° » 1,500,000 » au parachèvement de l'entrepôt d'Anvers;	
4° » 1,750,000 » au creusement d'un canal à petite dimension du Ruppel au canal de Bois-le-Duc.	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. %, 1re série, provient :	
1° De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c., créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à . . . . . fr. 1,380,200 »	
2° De l'émission d'un capital nominal de . . . . . » 9,721,000 » qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante.	4 1/2 p. %. (Conversion).
La 2e partie des emprunts de 1848, à 5 p. %, s'élevant à une somme de 28,513,940 francs, est spécialement affectée :	
1° Au remboursement du capital des bons du trésor échus jusqu'au 1er septembre 1848, et émis pour travaux de chemins de fer, canaux, etc., s'élevant à . . . . . fr. 15,822,000 »	
2° A divers travaux d'utilité publique pour une somme d'environ. . . . . » 12,691,940 »	
Fr. 28,513,940 »	5 p. % (1848).
L'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, est destiné à couvrir la dépense à résulter des divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 356)	5 p. % (1852).
TOTAL GÉNÉRAL. . . . . fr.	. . . . .

1853, *pour les dettes à 5 et à 4 ½ p. %, à celle du 1er juillet* **1853**, *du 1er août* **1855**, *pour la dette à 5 p. %.*

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	*Observations.*
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMT.	ANNUELS.	
»	»	»	816,560 »	»	»	
»	»	»	300,000 »	»	»	
389,417,631 74	169,312,000 »	220,105,631 74	5,502,640 78	»	2,500 »	
7,624,000 »	729,000 »	6,895,000 »	228,720 »	76,240 »	4,700 »	
84,341,632 »	8,762,093 64	75,579,538 36	3,795,373 41	843,416 32	13,255 »	
84,656,000 »	4,089,000 »	80,567,000 »	3,809,520 »	425,280 »	13,000 »	
9,000,000 »	137,996 70	8,862,003 30	450,000 »	»	1,440 »	
575,039,263 74	183,030,090 34	392,009,173 40	14,952,814 22	1,342,936 32	34,895 »	
50,000,000 »	8,139,000 »	21,861,000 »	1,200,000 »	300,000 »	2,000 »	
50,850,800 »	14,780,800 »	36,070,000 »	1,525,524 »	508,508 »	32,500 »	
86,940,000 »	7,832,872 »	79,107,128 »	4,347,000 »	869,400 »	130,000 »	
28,621,718 40	2,052,310 40	26,569,408 »	1,431,085 92	286,217 18	45,000 »	
11,101,200 »	1,153,282 80	9,947,917 20	499,554 »	111,012 »	1,745 »	
28,513,040 »	437,203 30	28,076,736 70	1,425,697 »	»	4,560 »	
26,000,000 »	95,000 »	25,905,000 »	1,300,000 »	260,000 »	5,000 »	
262,027,658 40	34,490,468 50	227,537,189 90	11,728,860 92	2,335,137 18	220,605 »	
837,066,922 14	217,520,558 84	619,546,363 30	26,681,675 14	3,678,073 50	255,500 »	
			30,359,748 64			

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du trésor public, au 1er septembre 1853.	1—13
Annexe n° 1. — Tableau de la situation générale du trésor, au 1er septembre 1853, sur les Budgets antérieurs à 1854	15—19
— n° 2. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1852, au 1er septembre 1853	21—27
— n° 3. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1852, au 1er septembre 1853	29—35
— n° 4. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1853, au 1er septembre 1853	37—43
— n° 5. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1853, au 1er septembre 1853	45—51
— n° 6. — Tableau général des crédits pour les services spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1853. — Situation au 1er septembre 1853	53—63
— n° 7. — Tableau des résultats généraux des Budgets des exercices 1830 à 1853, établissant la comparaison entre les prévisions d'après le vote de la Législature et les faits réalisés ou à réaliser constatés par les comptes rendus	65—67
— n° 8. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1853 inclusivement	69—77
— n° 9. — Tableau présentant les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1853 inclusivement, dégagés des recettes et des dépenses extraordinaires qui ont été rattachées à ces exercices.	79—81
— n° 10. — Aperçu général de la Dette constituée à la date du 1er mai 1853, pour les dettes à 5 et à 4 ½ p. %, à celle du 1er juillet 1853, pour les dettes à 4 et à 2 ½ p. %, et à celle du 1er août 1853, pour la dette à 3 p. %	83—85